

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2019**

Le samedi 09 novembre 2019, à 14h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mardi 05 novembre 2019, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10, L.2121-12 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

ETAIENT PRESENTS

M. BARGETON
Mme CARIME-JALIME
M. EPARA EPARA
M. GASSAMA
Mme HAZAN
Mme MAQUOI
M. SHI

M. BOUAKKAZ
Mme de MASSOL
Mme FANFANT
M. GLEIZES
M. HOCQUARD
M. PERIFAN
Mme STEPHAN

Mme CALANDRA
Mme EL AARAJE
M. GAS
Mme GUHL
M. LE BARS
Mme RIVIER

S'ETAIENT EXCUSES

M. ASSOULINE
M. GRANIER
Mme LAURENT
M. PASCAL
M. SOREL

M. BAUDRIER
M. HMOUDANE
M. LE BORGNE
Mme PRIMET
Mme VICQ

Mme DUCHAUCHOI
Mme KELLER
M. NONY
Mme SIMONNET

POUVOIRS

Mme BACHE a donné pouvoir à Mme EL AARAJE
M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme De MASSOL
Mme DASPET a donné pouvoir à M. HOCQUARD
M. GUERRIEN a donné pouvoir à Mme MAQUOI
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme RIVIER
M. MARTIN a donné pouvoir à Mme CALANDRA
M. SAMAKE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
M. VON GASTROW a donné pouvoir à M. GLEIZES

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - M. DJURIC

Ordre du jour

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.	6
2. Délibérations	6
MA20.2019.319 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019.	6
MA20.2019.321 : Dotation de l'État spécial du 20 ^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2020. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DCPA 18 : "Paris fait Paris" : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, et 2018 (Communication sans vote). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DJS 186 : Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DPSP 13 : Subventions (79.207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DU 155 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DU 173 : Dénominations rue des Docteurs Augusta et Jules Déjerine et villa Hortense Dury-Vasselon (20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DU 206 : Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20 ^e) - Acquisition à titre gratuit d'un équipement public auprès de la SPL Paris et Métropole aménagement. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	6
2019 DAC 48 : Subvention (91.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	7
2019 DAC 87 : Subvention d'équipement (35.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	7
2019 DAC 315 : Subvention (2.000 euros) à l'association le Grand Belleville (11 ^e , 19 ^e , 20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	7
2019 DAC 371 : Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	7
2019 DAE 299 : Arc Innovation – Implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale rues Félix Terrier/ Davout (NPNRU Portes du 20 ^e) - Subvention (740.000 euros) et convention avec Paris Habitat. M. Weiming SHI, Mme Virginie DASPET rapporteurs.	7
2019 DLH 129 : Réalisation 116-118, rue des Grands Champs (20 ^e) d'un programme d'acquisition amélioration de 22 logements sociaux (PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	7
2019 DLH 131 : Réalisation, 22, rue de Lesseps (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (35 PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	7
2019 DLH 132 : Réalisation 8, rue des Montiboeufs (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 30 logements sociaux (PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	7

2019 DLH 174 : Réalisation ZAC Paul Meurice lot E2 (20^e) d'un programme de construction de 25 logements sociaux (8 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par Elogie-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure. 7

2019 DLH 185 : Modification de l'assiette foncière de diverses emprises communales louées à Paris Habitat OPH, à I3F et à Elogie-SIEMP dans le cadre de baux à construction. Mme Colette STEPHAN rapporteure. 7

2019 DLH 190 : Location de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20^e) à I3F- Avenant au bail emphytéotique. Mme Colette STEPHAN rapporteure. 7

2019 DLH 324 : Ensemble immobilier 33, rue des Vignoles (20^e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association Les Pas Sages des Vignoles. Mme Colette STEPHAN, M. Thierry BLANDIN rapporteurs. 7

2019 DAE 19 : Subventions de fonctionnement (140.176 euros) à 15 structures de l'ESS, adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1.575 euros) et au Labo de l'ESS (2.500 euros). M. Stéphane VON GASTROW rapporteur. 7

2019 DASES 247 : Subventions (69.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances. Mme Virginie DASPET rapporteure. 7

2019 DDCT 143 : Subventions (177.816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. 7

2019 DDCT 151 : Subventions d'investissement (110.000 euros) à 10 associations situées en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. 7

2019 DDCT 158 : Avenants à 26 conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure. 8

MA20.2019.344 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin Frida Kahlo au 18 rue de Noisy le sec (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Soulier des Fougères». Mme Florence de MASSOL rapporteure. 8

2019 DAE 252 : Budget participatif - Subventions d'investissement (85.820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi. Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs. 8

2019 DAE 288 : Budget Participatif - Subventions (77.000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs. 8

2019 DEVE 134 : Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas. Mme Florence de MASSOL rapporteure. 8

2019 DEVE 154 : Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e) et de stades (13^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs. 8

2019 DEVE 164 : Communication sur la convention d'occupation avec l'association « Le soulier des fougères » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 18 rue de Noisy le Sec (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure. 8

2019 DEVE 176 : Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure. 8

2019 DEVE 179 : Subvention (2.500 euros) à l'association « Le Jardin Perché » pour l'aide à la reconstruction de bacs et à l'acquisition de matériel pour le jardin partagé « le jardin sur le toit » (20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.	8
2019 DPE 32 : Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	8
MA20.2019.353 : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, place Méline Mercouri à Paris 20 ^{ème} arrondissement et autorisation à la Maire du 20 ^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de R.2123.1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	8
2019 DASES 281 : Subventions (5.200 euros) à 3 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de Handicap. Mme Lamia EL AARAJE, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.	8
2019 DPE 14 : Subventions (74.080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets. M. Mohamad GASSAMA rapporteur.	8
2019 DLH 153 : Réalisation résidence Saint Blaise (20 ^e) d'un programme de rénovation de 345 logements sociaux à réaliser par CDC Habitat Social - Subvention (4.761.408 euros). M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.	8
2019 DASES 282 : Subventions (110.054 euros) relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	9
2019 DDCT 147 : Subvention (12.500 euros) et convention avec une association pour des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteures.	9
2019 DFPE 206 : Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions (156.750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e . Mme Anne-Charlotte KELLER, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.	9
2019 DJS 216 : Subventions (9.500 euros) au titre de la jeunesse, à trois associations dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	9
2019 DJS 229 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	9
2019 DJS 234 : Subvention (11.000 euros) au titre de la Jeunesse, à l'Association Jeunesse Éducation et convention annuelle d'objectifs (5.000 euros pour le 14 ^e arrondissement et 6.000 euros pour le 20 ^e arrondissement). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	9
2019 DASCO 92 : Divers collèges parisiens-Subventions (15.650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ». M. Alexandre LE BARS rapporteur.	9
2019 DASCO 109 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.556 euros), subventions d'équipement (80.650 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.	9
2019 DASCO 111 : Collèges publics parisiens – Subvention (428.107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	9
2019 DASCO 112 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	9

3. Voeux	9
Vœu relatif à la réouverture de la portion de la rue des Gâtines située entre la rue des Pyrénées et l'avenue Gambetta, présenté par Lamia El Aaraje et les élu(e)s du groupe socialiste et républicain. ...	9
V20-2019-367 : Vœu relatif à la concertation sur les projets d'aménagement dans le quartier Gambetta, sur proposition du groupe des élu.e.s écologistes et à la suggestion des membres du Conseil de quartier Gambetta.....	12
V20-2019-368 : Vœu relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau, sur proposition du Groupe des élu.e.s écologiste et suggestion des membres du Conseil de Quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau Fougères.	18
V20-2019-369 : Vœu relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau, déposé par Frédéric Hocquard, Frédéric Guerrien et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème} , Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.....	18
V20-2019-370 : Vœu relatif au service public fiscal, financier et foncier déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du groupe Communistes-Front de Gauche, Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème} , et Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains.....	23
V20-2019-371 : Vœu relatif au soutien du Référendum d'initiative Partagée contre la privatisation des aéroports de Paris, sur proposition de Raphaëlle Primet, Jacques Baudrier, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche, de Frédéric Hocquard, Virginie Daspét et des élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^e , de Lamia El Aaraje et des élu-e-s socialistes et républicains, de Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et des élu-e-s du groupe écologiste de Paris.....	25
V20-2019-372 : Vœu relatif aux coupures d'énergie à Paris, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20ème, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.....	27
V20-2019-373 : Vœu déposé par Hamou Bouakkaz et Nathalie Fanfant pour un changement de dénomination de la rue de Pali-Kao	28

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

J'ouvre formellement ce Conseil d'arrondissement puisque nous n'avons pas besoin du quorum.

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.

Mme CALANDRA

Et je vous annonce des vœux d'urgence. Outre les huit vœux déposés dans les temps par les groupes, nous aurons à débattre cet après-midi, si vous en êtes d'accord, de deux vœux d'urgence. Un vœu déposé par Hamou BOUAKKAZ et Nathalie FANFANT pour un changement de dénomination de la rue de Pali-Kao, et un vœu pour le soutien au Collectif des Sans-Papiers du 20^e arrondissement sur proposition de Danielle SIMONNET et du groupe Place au Peuple. Comme vous le savez, pour que ces vœux soient mis en discussion, il faut que vous votiez leur inscription à l'ordre du jour de la séance, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

2. Délibérations

MA20.2019.319 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

Mme CALANDRA

À présent, nous examinons les délibérations classiquement sur lesquelles il y a eu inscription. Est-ce qu'il y a eu des inscriptions ? Aucune inscription sur les délibérations. Formidable ! Donc nous abordons les vœux. Et nous avons huit vœux déposés dans les temps par les groupes... Pardon ? Oui, pardonnez-moi ! J'allais un peu vite. Nous votons les délibérations sur lesquelles il n'y a eu aucune inscription.

MA20.2019.321 : Dotation de l'État spécial du 20^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2020. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DCPA 18 : "Paris fait Paris" : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, et 2018 (Communication sans vote). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DJS 186 : Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DPSP 13 : Subventions (79.207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 155 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 173 : Dénominations rue des Docteurs Augusta et Jules Déjerine et villa Hortense Dury-Vasselon (20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 206 : Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20^e) - Acquisition à titre gratuit d'un équipement public auprès de la SPL Paris et Métropole aménagement. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DAC 48 : Subvention (91.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 87 : Subvention d'équipement (35.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 315 : Subvention (2.000 euros) à l'association le Grand Belleville (11^e, 19^e, 20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 371 : Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAE 299 : Arc Innovation – Implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale rues Félix Terrier/ Davout (NPNRU Portes du 20^e) - Subvention (740.000 euros) et convention avec Paris Habitat. M. Weiming SHI, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DLH 129 : Réalisation 116-118, rue des Grands Champs (20^e) d'un programme d'acquisition amélioration de 22 logements sociaux (PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 131 : Réalisation, 22, rue de Lesseps (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (35 PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 132 : Réalisation 8, rue des Montiboeufs (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 30 logements sociaux (PLS) par la RIVP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 174 : Réalisation ZAC Paul Meurice lot E2 (20^e) d'un programme de construction de 25 logements sociaux (8 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par Elogie-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 185 : Modification de l'assiette foncière de diverses emprises communales louées à Paris Habitat OPH, à I3F et à Elogie-SIEMP dans le cadre de baux à construction. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 190 : Location de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20^e) à I3F- Avenant au bail emphytéotique. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DLH 324 : Ensemble immobilier 33, rue des Vignoles (20^e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association Les Pas Sages des Vignoles. Mme Colette STEPHAN, M. Thierry BLANDIN rapporteurs.

2019 DAE 19 : Subventions de fonctionnement (140.176 euros) à 15 structures de l'ESS, adhésion à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1.575 euros) et au Labo de l'ESS (2.500 euros). M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.

2019 DASES 247 : Subventions (69.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 143 : Subventions (177.816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 151 : Subventions d'investissement (110.000 euros) à 10 associations situées en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 158 : Avenants à 26 conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

MA20.2019.344 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du jardin Frida Kahlo au 18 rue de Noisy le sec (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Soulier des Fougères». Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DAE 252 : Budget participatif - Subventions d'investissement (85.820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi. Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs.

2019 DAE 288 : Budget Participatif - Subventions (77.000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW rapporteurs.

2019 DEVE 134 : Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 154 : Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e, 20^e) et de stades (13^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2019 DEVE 164 : Communication sur la convention d'occupation avec l'association « Le soulier des fougères » pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 18 rue de Noisy le Sec (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 176 : Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 179 : Subvention (2.500 euros) à l'association « Le Jardin Perché » pour l'aide à la reconstruction de bacs et à l'acquisition de matériel pour le jardin partagé « le jardin sur le toit » (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DPE 32 : Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

MA20.2019.353 : Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, place Méлина Mercouri à Paris 20^{ème} arrondissement et autorisation à la Maire du 20^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de R.2123.1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DASES 281 : Subventions (5.200 euros) à 3 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de Handicap. Mme Lamia EL AARAJE, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.

2019 DPE 14 : Subventions (74.080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets. M. Mohamad GASSAMA rapporteur.

2019 DLH 153 : Réalisation résidence Saint Blaise (20^e) d'un programme de rénovation de 345 logements sociaux à réaliser par CDC Habitat Social - Subvention (4.761.408 euros). M. Jérôme GLEIZES, Mme Colette STEPHAN rapporteurs.

2019 DASES 282 : Subventions (110.054 euros) relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DDCT 147 : Subvention (12.500 euros) et convention avec une association pour des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DFPE 206 : Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions (156.750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e. Mme Anne-Charlotte KELLER, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.

2019 DJS 216 : Subventions (9.500 euros) au titre de la jeunesse, à trois associations dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2019 DJS 229 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2019 DJS 234 : Subvention (11.000 euros) au titre de la Jeunesse, à l'Association Jeunesse Éducation et convention annuelle d'objectifs (5.000 euros pour le 14^e arrondissement et 6.000 euros pour le 20^e arrondissement). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2019 DASCO 92 : Divers collèges parisiens-Subventions (15.650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ». M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 109 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.556 euros), subventions d'équipement (80.650 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 111 : Collèges publics parisiens – Subvention (428.107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 112 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

3. Vœux

Mme CALANDRA

Nous abordons à présent les vœux. Donc nous avons huit vœux déposés dans les temps ainsi que deux vœux d'urgence.

Vœu relatif à la réouverture de la portion de la rue des Gâtines située entre la rue des Pyrénées et l'avenue Gambetta, présenté par Lamia El Aaraje et les élu-e-s du groupe socialiste et républicain.

Mme EL AARAJE

Alors peut-être qu'on pourrait commencer par demander des explications en fait sur les raisons de la fermeture de cette rue qui au-delà même de la notion de simple fermeture, aujourd'hui, j'imagine que vous y êtes déjà passé, vu la proximité avec la place Gambetta, c'est une rue qui a été fermée de façon, je dirais, un peu « sauvage » par des barrières qui sont superposées les unes aux autres et qui aujourd'hui servent de dépôt de voitures en fait, de ce que j'en comprends, pour le commissariat. Donc est-ce qu'il y a une raison à cela ? Est-ce qu'il y a des problèmes de stationnement au niveau du commissariat ou non ? Et dans l'hypothèse où ce n'est pas le cas, est-ce que dans ce cas-là, on peut envisager de faire les choses un peu plus proprement ? Soit cette rue est entièrement piétonnisée et à ce moment-là, on met en place un système de signalisation et de piétonisation qui permet à tout le monde d'en bénéficier, soit elle est réservée au commissariat, auquel cas, est-ce qu'on peut en avoir

une explication ? Soit il n'y a pas de raisons valables à cela et dans ce cas-là, il faut qu'on envisage sa réouverture. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors je vous réponds. Je ne vous cache pas un certain étonnement de ma part devant ces questions puisqu'il ne vous a pas échappé que depuis 2015, nous sommes en plan Vigipirate renforcé. Il ne vous a pas échappé que les policiers et les militaires, mais spécifiquement les policiers, sont devenus des cibles prioritaires pour les terroristes islamistes. Il ne vous a pas échappé qu'il y a quelques jours encore il y a eu un attentat terroriste à la préfecture de police avec quatre morts parmi les policiers. Et donc dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, tous les commissariats parisiens - donc effectivement, je connais assez bien la situation puisque non seulement, c'est proche de la place Gambetta, mais comme je vais très régulièrement aux réunions au commissariat ou que le commissaire RIGON vient très régulièrement aux réunions à la Mairie, effectivement, nous parlons de beaucoup de choses, et pas que de ça. Donc cette rue a été fermée de façon totalement concertée. C'est moi qui ai donné l'autorisation, évidemment, il y a plusieurs années au commissariat. D'autre part, les barrières Vauban qui ferment cette rue sont d'une esthétique tout à fait discutable, je vais y revenir, et donc nous avons entamé très rapidement après la fermeture de la rue, un dialogue avec la préfecture de police pour discuter d'un plan, d'un projet d'aménagement de cet espace. Et c'est Renaud MARTIN et ma chargée de mission, Charlotte REYDEL qui, depuis des mois, travaillent à ce projet en lien, bien entendu, en concertation avec les commerçants et riverains de la rue, comme nous le faisons toujours. D'abord, je voudrais relativiser les propos écrits dans le vœu qui évoquent de fortes remontées des habitants. Moi, depuis 2015, je n'ai reçu qu'un courrier en Mairie, un e-mail demandant la réouverture de cet espace. À moins qu'il y en ait qui m'ait échappé. Ensuite, comme je vous l'ai rappelé, il y a des raisons de sécurité évidentes qui font qu'une portion de la rue restera fermée pour protéger les policiers, et parce que s'ils sont obligés de mettre dix sentinelles armées devant le commissariat, ce sont autant de postes qui ne sont pas consacrés à la sécurité dans nos rues. Il y a un courrier qui a été signé par moi, envoyé à M. DELPUECH alors Préfet de police en date du 29 mars 2018 sur ce sujet, demandant un aménagement concerté de la rue avec moi. Au mois de mai 2019, la préfecture de police a présenté en Mairie du 20^e un projet de fermeture de la rue des Gâtines par un système de barrière automatique géré depuis le commissariat. La ville de Paris et la Mairie du 20^e, c'est-à-dire moi, ont jugé que ce système n'était pas mûr et surtout n'était pas viable au regard de l'occupation du domaine public, et donc j'ai demandé à ce que soit étudié un système beaucoup plus simple de filtrage de la circulation dans la voie afin de redonner un meilleur aspect à celle-ci. Au mois de juin 2019, nous avons fait une réunion sur place avec le commissariat, la Mairie, c'est-à-dire nous-mêmes, la préfecture de police et le SAGP, qui est le service des grands projets de voirie de l'Hôtel de Ville, de la Direction de la Voirie des Déplacements afin de proposer la mise en place de ce qu'on appelle des barrières équerres qui seraient gérées par le commissariat en entrée et sortie de voie. Il y a un accord de principe de la préfecture de police qui nous a été envoyé le 16 septembre sous réserve de l'accord du commissariat parce qu'il faut qu'il y ait une gestion au plus près de la proximité par les policiers eux-mêmes. Une réunion interne au commissariat a eu lieu le 10 octobre de cette année, donc dernier, qui a acté que, un, le tronçon de la rue des Gâtines qui sera fermé, sanctuarisé au profit du commissariat sera limité au droit de l'hôtel de police. Donc on va reculer les barrières jusque de part et d'autre de l'hôtel de police, parce qu'il y a un accès parking pour les habitants, de façon à ce que l'accès parking des habitants soit rendu fluide et facile. Ce tronçon de rue des Gâtines qui sera fermé sera protégé par la pose de barrières levantes anti-bélier qui vont être commandées par le commissariat. Donc ce ne sera pas un matériel de la ville de Paris, matériel de la préfecture de police. Le tronçon restant jusqu'à la rue des Pyrénées sera restitué pour un usage mixte police et riverain. Et c'est là que je vous dis les choses très clairement. Il sera double-sens de circulation pour que les riverains puissent, je l'ai dit, accéder à leur parking. À l'entrée, seront posés un panneau sens interdit, sauf police et riverains ainsi qu'un feu supplémentaire pour sécuriser la sortie des riverains sur la rue des Pyrénées. Le commissariat conservera des places réservées de stationnement. Alors ça, je vous le dis, véhicules de police et consignes dans les deux tronçons. Néanmoins, on en attribuera une de moins dans le tronçon mixte que dans la situation actuelle. Un cheminement libre pour les piétons et les cycles sera aménagé sur le trottoir paire de la rue des Gâtines en vis-à-vis du commissariat. La rue sera placée sous vidéo protection. Et le projet devrait être budgété pour l'année 2020 par la préfecture de police. Une évaluation financière est actuellement en cours dans les services financiers de la préfecture pour inscription au budget N+1. Donc évidemment, malheureusement, les barrières Vauban ne pourront être enlevées pour des raisons de sécurité évidentes tant qu'on n'aura pas

construit tout ça, installé tout ça. Et concernant la situation de parking à ciel ouvert, moi, je regrette cette situation autant que vous. Je n'aime pas voir des voitures qui ont été volées, abîmées, etc. dans ce tronçon de rue. Mais l'honnêteté m'oblige à dire que cette situation est la conséquence actuelle. Ça ne veut pas dire que dans le temps, ça ne peut pas s'améliorer avec un peu, à mon avis, de travail commun. C'est la situation issue d'un transfert de compétence de la préfecture de police à la ville de Paris qui n'est pas bien rôdé, à savoir l'accueil en fourrière. Or, l'accueil en fourrière, depuis que la ville de Paris en est responsable, a été drastiquement contingenté. La situation est donc devenue très difficile pour tous les commissariats parisiens qui n'ont plus de place en fourrière en nombre suffisant pour pouvoir se délester des voitures qui sont sous scellé judiciaire. Je rappelle que les voitures qui sont dans cette rue pour le commissariat, ce sont des voitures qui font l'objet d'enquête judiciaire pour vol. Parfois, ce sont des véhicules volés ou utilisés pour des braquages, pour des délits extrêmement graves. Parfois, ce sont des véhicules qui ont été incendiés par des voyous, etc. Donc ces véhicules ne peuvent pas être tout simplement donnés à une casse, puisqu'ils font l'objet d'une enquête. Donc c'est très difficile, parce qu'avant, la police avait en gestion les fourrières de la ville de Paris. Et elle avait des places attribuées pour ces véhicules et elle en a beaucoup moins aujourd'hui. Donc il y a un problème de mésentente entre la préfecture de police et la ville de Paris, ce que je déplore profondément. Mais la conséquence, c'est que donc nous avons des véhicules qui stagnent dans la rue des Gâtines trop longtemps. Alors je fais tout, à ma modeste place de Maire d'arrondissement, pour remédier à cette situation. En tout cas, déjà, ce que je pouvais faire, c'était de mettre au point un plan d'aménagement de la rue pour embellir cette rue et la restituer autant que faire se peut aux riverains. Mais en tout cas, il ne réouvrira pas. Ça, c'est sûr. Au demeurant, ça ne va pas tout à fait dans le sens de l'histoire puisque je rappelle que nous avons concerté avec les habitants de la place Gambetta et de ses alentours, un plan qui vise à plutôt piétonniser les petites rues comme la petite portion de la rue du Cambodge entre l'avenue Gambetta et la rue des Gâtines, comme le Malte-Brun, nous l'avons déjà piétonnisé en lien avec le théâtre de la Colline, et pour des raisons de sécurité et pas seulement d'apaisement et d'embellissement. C'est parce que les sorties du théâtre de la Colline se faisaient directement sur une voirie, et dans le cadre de Vigipirate renforcé, là aussi, c'était très dangereux pour le public, parce qu'il suffisait qu'une voiture bélier fonce dans la foule pour faire des morts. Donc ça a été vraiment dans un souci de sécurité et d'apaisement de la voirie. Bref ! Donc nous, nous assumons parfaitement cette fermeture de la rue des Gâtines et nous l'avons expliqué aux riverains. Et encore une fois, nous allons même la fermer, si j'ose dire, à la circulation des voitures définitivement en l'embellissant. J'espère avoir répondu à vos demandes.

Mme EL AARAJE

Je vous remercie pour ces explications. Peut-être quand même, juste préciser, le vœu n'a pas du tout vocation à être polémique. Vous vous étonnez de le voir arriver. Je ne vous cache pas que toutes les informations que vous nous donnez là ce soir, ce n'est pas des informations dont je disposais. Donc il y a un certain nombre d'éléments que j'apprends. Et d'autant que sur le projet de réaménagement de la place Gambetta, sur la cartographie qui a été faite par la ville de Paris, il y a un certain nombre de rues qui sont colorées avec différentes couleurs indiquant le type de travaux qui vont y être faits et cette portion-là de la rue des Gâtines n'y figure pas du tout. Alors j'entends que ça, ce n'est pas dans le cadre du réaménagement de la place Gambetta, j'entends les explications que vous donnez. Pour autant, peut-être, vous conviendrez et j'entends bien ce que vous dites sur les problèmes de fourrière que pour le coup, je tiens à la disposition de votre cabinet les éléments, si vous le souhaitez, mais il y a sans doute des véhicules qui font l'objet soit d'enquête comme vous le précisez, soit qui doivent être mis en fourrière mais il y en a d'autres qui sont vraiment du ressort du stationnement pur des... Alors je ne sais pas si c'est des agents du commissariat, peu importe, mais de gens qui rentrent en fait par la portion de la rue Gambetta en marche arrière, qui se garent et qui repartent. Ce n'est pas forcément des choses qui sont acceptables, notamment, un, en termes d'exemplarité et, deux, pour le coup, à un moment où on essaie aussi d'avoir une action forte sur la question de la régulation de la place de l'automobile dans la ville, je pense que c'est des choses sur lesquelles on peut agir. Alors j'entends les explications que vous donnez sur la question de la fermeture de cette rue. Effectivement, il y a des problématiques de sécurité. Ça, je pense qu'on le partage tous. On en conviendra. Et vous évoquez, à juste titre, l'exemple de la rue Malte-Brun qui, à mon sens, est vraiment un bon exemple de rue qui a été piétonnisée très proprement et sur laquelle il n'y a absolument pas de problématique. Ce qui n'est franchement pas le cas de cette portion-là de la rue. Donc j'entends que vous dites que c'est un projet qui va aboutir dans le courant de l'année 2020. Il n'y a pas de problème là-dessus. Donc je vous

propose de retirer le vœu. Mais pour autant, nous, de notre côté, on aura une vigilance par rapport à ça puisque c'est des choses qui ne sont pas, à mon sens, acceptables en l'état. Je vous remercie.

Le vœu est retiré.

Mme CALANDRA

On est tout à fait d'accord sur le fait que ce n'est pas acceptable en l'état. C'est pour ça qu'il y a un projet d'amélioration. Sur la piétonisation de Malte-Brun, elle a été très facile parce que c'est un théâtre et qu'il n'y a pas de commerce, à part à l'entrée, à la sortie et qu'il n'y a pas d'entrée de parking, à part pas tout à fait à l'entrée. Donc c'était beaucoup plus facile. Là, on a plusieurs sujets. Il nous a fallu travailler la chose un peu plus longtemps. Mais c'est en voie de règlement. Je vous remercie de retirer ce vœu. Et sur les voitures des policiers, alors attention, il y a un parking dans le commissariat. Donc les policiers, les véhicules privés des policiers, vont dans le parking. Celles qui sont à l'extérieur peuvent être des voitures de police banalisées dont ils ont besoin pour leur travail. Je veillerai à leur demander de faire attention à ne pas utiliser la rue en parking. Mais je ne vous cache pas qu'étant donné l'effort colossal qui a été demandé aux policiers ces dernières années dans différents types de domaines, parfois aussi, il est compliqué pour une Maire quand, par exemple, on demande à la police de venir sécuriser des fêtes de quartier, des carnivals, etc., ce qui n'est pas tout à fait, vous voyez, le cœur de métier régalien de la police, c'est un peu compliqué de, après, leur taper dessus pour leurs voitures.

V20-2019-367 : Vœu relatif à la concertation sur les projets d'aménagement dans le quartier Gambetta, sur proposition du groupe des élu.e.s écologistes et à la suggestion des membres du Conseil de quartier Gambetta.

M. GLEIZES

Oui, pour aller vite, je vais aller directement à ce qui est demandé à la Mairie de Paris : que les propositions du Conseil de quartier Gambetta pour l'aménagement du croisement Landrin-Ramus de la portion de l'avenue Gambetta comprise entre les places Martin-Nadaud et l'avenue Gambetta de la place Gambetta et des rues adjacentes ainsi que pour la mise en œuvre d'un cœur de ville reliant habitants et habitantes soient étudiées, que les réunions de concertation d'échange et de partage d'informations soient organisées avec le conseil de quartier Gambetta en amont et en aval des décisions relatives à ces trois projets d'aménagement pour garantir leur cohérence et leur compatibilité, et enfin, que la nomination d'un médiateur chargé de faire le lien entre les référents du conseil de quartier Gambetta et la Mairie du 20^e soit nommé.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors je rappelle simplement que formellement ce n'est pas tout à fait un vœu du conseil de quartier à proprement parler car il n'a pas été adopté en séance plénière du conseil de quartier Gambetta selon les formes requises pour être ensuite déposé en conseil d'arrondissement. Je rappelle toujours qu'en démocratie, la forme est garante du fond. Mais c'est l'initiative de quelques conseillers de quartier qui, par ailleurs, je tiens quand même à le dire à l'attention des autres élus et du public, sont candidats sur les listes aux prochaines municipales d'EELV. Et je souhaiterais quand même juste leur recommander de ne pas trop dégrader la démocratie des conseils de quartier en manipulant ces conseils de quartier à des fins militantes. Donc je vais donner la parole à Florence De MASSOL qui est l'élue en charge de la démocratie participative afin qu'elle réponde plus précisément à ce vœu sur le fond.

Mme De MASSOL

Oui, bonjour mes chers collègues. Alors tout d'abord, je vais faire une petite remarque sur l'intitulé même du vœu puisqu'il est précisé que ça serait à la suggestion des membres du conseil de quartier Gambetta. Il ne s'agit pas des membres mais de quelques membres du conseil de quartier Gambetta.

Puisque j'ai reçu des coups de téléphone et des mails depuis que ce document a été transmis d'autres membres du conseil de quartier Gambetta qui se désolidarisent. D'où l'intérêt de ce que vient de rappeler Madame la Maire, c'est-à-dire que les vœux doivent être votés de façon transparente, démocratique afin de pouvoir ensuite être présentés au conseil d'arrondissement et qu'il s'agit à travers ce dépôt de vœu d'un groupe politique, d'une manipulation d'un travail de conseil de quartier que je trouve un petit peu dommage. Ensuite, un certain nombre de considérants de ce vœu ne sont pas tout à fait le reflet de la réalité. On va dire ça comme ça pour être gentil. Par exemple, il est précisé que des démissions ont empêché le conseil de quartier de bien fonctionner. Moi, je vous rappelle que les démissions dont il est question sont des démissions sur des responsabilités internes au conseil de quartier mais qu'aucun membre du conseil de quartier n'a démissionné. Les modifications de composition du conseil de quartier sont arrivées au bout de 3 ans, 3 ans et demi, comme prévu par la charte par l'arrivée de nouvelles personnes qui ont été tirées au sort. Ensuite, dans un autre considérant, il est mentionné qu'il n'y a pas eu de prise en compte des propositions du conseil de quartier Gambetta. Ça m'étonne beaucoup puisque le conseil de quartier a organisé un certain nombre d'événements et a travaillé par exemple sur Noël de toutes les couleurs, sur des marches exploratoires dont la dernière a eu lieu en août 2019, sur l'installation de stations de gonflage pour les vélos, sur des végétalisations en particulier place Édith Piaf, la participation à de multiples événements, fêtes de quartier, des nettoyages participatifs très nombreux. Donc le conseil de quartier Gambetta a fort bien fonctionné et je remercie les conseillers et les conseillères de quartier pour ce travail qu'ils ont fait. Ensuite, il est précisé qu'il n'y a pas eu de possibilité d'aménagement de la placette Landrin-Ramus en zone de rencontre. Effectivement, l'aménagement n'a pas encore été fait. Par contre, ce qui a été fait et qui n'apparaît pas dans ce vœu, c'est qu'il y a eu déjà beaucoup de travail de fait par les conseillers et conseillères de quartier avec les élus en charge, et en particulier avec Renaud MARTIN et avec les services techniques et avec le pôle démocratie locale. Donc le projet avance. Un conteneur à verre a été déplacé. Des pots de fleurs doivent être sélectionnés par le conseil de quartier pour être installés sur place. Par contre, on doit faire face à une difficulté supplémentaire puisqu'il y a une personne actuellement sans domicile fixe qui s'y est installée, et qu'il y a donc prise de contact avec les maraudes et que l'aménagement ne pourra pas se faire tant que cette personne est sur place. Ensuite, dans le vœu de ce conseil présenté par le groupe EELV, il y a une espèce de joyeux mélange entre ce qui a été imaginé dans le cadre de Cœur de ville, un projet du budget participatif, ce qui a été fait dans le cadre du réaménagement de la place Gambetta, un projet donc municipal, les 7 places de Paris, et l'aménagement de ce petit terre-plein Landrin-Ramus. Considérant l'aménagement Cœur de ville, donc le projet du budget participatif, le conseil de quartier s'étonne que ne soient pas repris les termes même du vœu qui a été déposé lors du budget participatif. Et moi, je vous rappelle qu'à chaque fois qu'il y a un projet du budget participatif, il est, avant d'être présenté au vote, examiné, souvent réécrit, par les services techniques, ce qui a été le cas comme dans tous les autres projets du budget participatif et que le projet qui a été mis en place et qui a été voté par les habitants, est exactement celui qui a été présenté au vote. Donc la description du projet Cœur de ville, c'est un projet qui consiste à aménager la portion de l'avenue Gambetta et ses rues avoisinantes entre les places Martin-Nadaud Gambetta, piétonisation, végétalisation, plantation d'arbres, abaissement de trottoirs. Et ce projet est en cours de réalisation puisque les trottoirs par exemple de l'avenue Gambetta, cette portion de l'avenue Gambetta, ont été élargis. La végétalisation a été mise en place sur l'avenue du Père Lachaise et que petit à petit tout ce qui est prévu va être fait. Ensuite, il y a un autre élément qui n'est pas tout à fait exact, c'est qu'effectivement, il y aurait un manque de visibilité entre ces trois projets place Gambetta, place Martin-Nadaud et Cœur de ville. Et c'est justement, ce que je viens de vous dire, c'est que ce projet Cœur de ville, le projet de la place Gambetta ont été travaillés ensemble par le SAGP. Et la ville de Paris ne peut pas imaginer d'aménager une place et d'aménager dans un autre temps, avec un autre projet, les rues qui l'entourent. Et puis une dernière chose que je voulais quand même expliciter un petit peu, c'est qu'il est reproché à l'aménagement de la place Gambetta de ne pas être aussi qualitatif que celui de la place de la Nation. Moi, je suis quand même un petit peu étonnée qu'on mette sur le même plan une place qui fait plus de 5 ha, c'est 50 000 m², et une autre place qui en fait 5 800 m². Effectivement, les aménagements de la place Gambetta ne peuvent pas être les mêmes que ceux qui ont été faits place de la Nation. Et vous allez bien comprendre de façon simple pourquoi c'est le cas. Alors moi, je vais en venir maintenant à ce que demande ce vœu du groupe EELV. Que les propositions du conseil de quartier Gambetta pour l'aménagement du croisement Landrin-Ramus, la portion de l'avenue Gambetta, la place Gambetta, les rues adjacentes et le projet Cœur de ville. Ce qui a déjà été fait, nous n'allons pas concerter dessus. Je pense qu'un petit peu de bon sens ne fait pas de mal. L'aménagement de la place Gambetta est quasiment terminé. L'aménagement des places des petites rues autour est en cours. L'aménagement de l'avenue Gambetta entre la place Martin-Nadaud, la

place Gambetta est quasiment terminé. L'aménagement de la place Martin-Nadaud est quasiment terminé. Donc je ne vois pas pourquoi, et surtout à quoi servirait une concertation. Je vous rappelle aussi que cette concertation a eu lieu. Il y a eu plus de deux ans de concertation avec des ateliers, avec des marches exploratoires, avec des réunions, avec des maquettes, avec un travail exceptionnel qui a été fait. Je tiens à votre disposition la liste de tous les événements de cette concertation et de tous les éléments où le conseil de quartier a participé à cette concertation. En ce qui concerne le petit aménagement Landrin-Ramus, je vous ai déjà répondu en vous disant que ce travail était en cours et qu'il allait se poursuivre une fois qu'on aurait trouvé une solution d'hébergement pour la personne sans domicile fixe qui a actuellement posé ses affaires à cet endroit-là. Ensuite, la deuxième demande, c'est que des réunions de concertation et d'échange soient organisées en amont et en aval des décisions relatives à ces trois projets d'aménagement. Je vous ai déjà répondu. On ne va pas concerter sur des aménagements qui ont déjà eu lieu. Et pour les autres, la concertation est en cours. Et puis enfin, la nomination d'un médiateur chargé de faire le lien entre les référents du conseil de quartier et la Mairie du 20^e. Alors je vous invite à aller à la rencontre du pôle démocratie locale, à la rencontre des coordinateurs des conseils de quartier, à la rencontre de la chargée de missions, Pauline GICQUEL qui travaille avec les conseils de quartier tous les jours. Peut-être pas le week-end tout le temps, mais quand même, même le week-end. Et vous allez voir que la nomination d'un médiateur n'est peut-être pas complètement utile. Donc moi, de mon point de vue, je vous appelle, mes chers collègues, à voter contre ce vœu.

Mme GUHL

Oui, Madame la Maire, chers collègues, simplement une explication sur ce vœu. Déjà dire que c'est un vœu qui est fait sur suggestion des conseillers de quartier, des conseillers de quartier de Gambetta, ce qui signifie que s'il a été fait sur suggestion, et j'entends bien la différence avec un vœu voté en plénière, et c'est bien pour ça que nous le portons pour eux, c'est que ce sont bien des ressentis et un diagnostic qui est fait par ces membres du conseil de quartier. Donc quand vous me dites : « La médiation n'est pas utile parce que tout se passe bien. », eh bien, je me permets de dire que les personnes qui ont écrit cette phrase sont ceux-là même qui font partie du conseil de quartier. Pareil, lorsque vous dites « On ne va pas concerter en aval. » Mais si, bien entendu, qu'il faut concerter. Il faut encore concerter sur cette place Gambetta car des améliorations peuvent être possibles, des aménagements peuvent être encore possibles, y compris maintenant qu'une grande partie des choses ont été faites. Sans quoi, si on arrête tout à partir du moment où on dit qu'on a terminé, moi, je suis désolée, en arrivant avec ma collègue Emmanuelle RIVIER, nous avons manqué de nous faire renverser par un taxi, bon, ce n'est pas de chance, je vous l'accorde, Madame la Maire, mais nous avons manqué de nous faire renverser parce qu'il n'y a plus de feu, donc que les questions de sécurité sont aussi des questions qui peuvent être remises à l'ordre du jour. Donc moi, j'aimerais effectivement qu'on prenne très au sérieux cette demande qui émane de conseillers de quartier qui ont travaillé et qui ont fait des propositions qui ne se sentent pas écoutés et qui se sont sentis effectivement mis de côté de cet aménagement et qu'on puisse effectivement, y compris maintenant qu'on est plus avancé dans l'aménagement, les réunir et travailler avec eux sur les améliorations possibles à ce stade du projet.

Mme CALANDRA

Alors Mme GUHL, vous êtes arrivée un peu en retard. Donc peut-être n'avez-vous pas entendu les débuts de Mme De MASSOL qui a expliqué que, contrairement à ce que dit le titre de votre vœu, ce ne sont pas les conseillers de quartier Gambetta, mais des conseillers de quartier qui sont membres de votre parti qui ont contesté cet aménagement de la place Gambetta. Or, il se trouve que dans une municipalité, les aménagements de ce type se font au sein de réunions de travail ad hoc entre l'Hôtel de Ville, la Mairie d'arrondissement, souvent la Préfecture de police, c'est-à-dire en l'occurrence chez nous le commissariat, évidemment avec consultation de la BSPP, ça ne se fait pas en un jour. Donc ce sont des années de travail, des réunions publiques auxquelles nous avons appelé largement. Je vous rappelle qu'à l'époque, vous siégiez dans les réunions de l'exécutif du 20^e et nous informions de ces réunions. Donc je ne vois pas comment. Et nous invitons notamment par message ARC le conseil de quartier et les élus. Je ne vois pas comment ces réunions ont pu échapper à votre vigilance. À un moment donné, il y a aussi une question d'efficacité de l'argent public. Tout ça coûte un bras : donc et les concertations et les fonctionnaires payés pour les organiser et les aménagements. À un moment donné, refaire et refaire et re-refaire et notamment comme j'y ai assisté sur le boulevard de Belleville, quand l'adjoint, par exemple, M. NAJDOVSKI en charge des aménagements de voirie fait refaire

5 fois, 5 fois d'affilée des plans au service de voirie, non seulement ça crée de la souffrance au travail pour les fonctionnaires mais ça coûte une bombe, ces trucs. À un moment donné, avez-vous conscience que quand on est gestionnaire et quand on dirige une Mairie, il faut quand même se préoccuper de deux, trois bricoles comme combien ça coûte ? Et je ne parle même pas du temps parlé. Je ne parle même pas de ça. La deuxième chose, il y a un sujet sur lequel il ne fallait pas venir me chercher, c'est l'affaire des feux qui ont été supprimés. Je vais vous montrer les plans, et je peux le montrer au public, que moi, j'ai validé les plans de la place Gambetta. Alors à mon grand désespoir, moi, je voulais qu'on fasse aller... je pensais qu'il serait peut-être possible que le parvis de la Mairie aille jusqu'à la fontaine centrale, Florence était dans ces réunions, pour qu'on puisse faire un espace vert et qu'on puisse faire tourner les voitures autour comme à République. Évidemment, la place est trop petite. Ça n'était absolument pas possible, surtout avec les bus articulés du 26. Une simple étude de giration, je ne suis pas spécialiste et physicienne, fait comprendre que ce n'était pas possible. Nous avons dû renoncer la mort dans l'âme à ce projet. Donc nous avons demandé un élargissement des parvis mais, et il y a des comptes rendus de réunions pour en attester, j'avais demandé à ce que les oreilles soient élargies en prenant en compte la giration des bus et la circulation, le volume de voitures et en faisant attention à ne pas coincer la circulation. Je constate aujourd'hui que les études ont peut-être pas si bien été faites qu'on me l'a dit. Parce qu'à de nombreuses reprises, dès qu'il n'y a plus de trois bus sur la place, c'est coincé. Et j'ai validé un plan avec des feux à la sortie, j'ai validé un plan avec des feux piéton qui ont été retirés sans qu'on m'en ait averti. Je l'ai découvert en rentrant de vacances cet été. En rentrant des vacances, je découvre qu'il n'y a plus de feux sortie, et pour cause, comme la place a été calculée trop petite par rapport au volume de voitures, ce que j'avais prédit est arrivé, à savoir que les files remontantes de voitures dues au feu de sortie s'enquillent sur la place et bloquent tout. Donc on a dû supprimer les feux. Et donc c'est maintenant les piétons qui sont en difficulté. Oui, effectivement, moi, dans les réunions avec les techniciens de voirie, j'ai dit ces choses-là. Mais comme il y a à l'hôtel de ville une personne qui veut absolument que ça se passe mal pour les automobilistes, absolument, on a fait un plan délirant. Et maintenant, on est obligé de vivre avec des feux retirés qui mettent en danger les piétons parce que ce qu'il fallait surtout, c'est que ça soit bien embouteillé, que ce soit le bordel maximal pour que les gens renoncent à venir en voiture. C'est comme ça que ça a été fait. C'est comme ça que le boulevard de Belleville a été fait. Et on voit les résultats : les gens sont excédés. Moi, je suis pour réduire la place de la voiture à Paris mais il y a d'autres méthodes pour le faire. Et aujourd'hui, nous allons avoir un problème, je vous le dis, place Gambetta, parce que moi, j'ai mon bureau au-dessus, donc je la vois fonctionner, je la vois du dessus. Donc tout ce que j'avais annoncé est en train d'arriver. Les bus articulés du 26, quand ils rentrent sur la place et qu'il y a en même temps d'autres bus qui rentrent et des voitures, ça bloque. Donc nous nous retrouvons avec cette difficulté. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Le fond du vœu au départ était sur un rapport sur des questions de concertation et de démocratie. On en arrive maintenant sur le fond de la place Gambetta. Si j'ai bien compris votre argumentaire, vous dites que vous n'avez que ce qui se fait n'était pas forcément ce que vous, vous pensiez en accord. Moi, je vous avoue que je suis un peu sceptique sur votre argumentaire sur les feux, parce que pour le coup, c'est des expérimentations qui sont menées dans plein de villes en Europe sur une forme de fluidité et qui peuvent donner aussi des résultats positifs, y compris pour les piétons. Et à un moment donné aussi où on le remarque, parce que comme vous, je ne savais pas quels étaient... en tout cas, moi, je n'avais même pas d'informations sur quels seraient exactement les aménagements de la place Gambetta. Et par ailleurs, des comptes-rendus de réunion ou les documents, je veux bien en être aussi destinataire, puisque vous le proposiez, comme la liste des dates de concertation. Et on voit déjà, là, au fur et à mesure des semaines qu'il y a des réflexes qui sont pris par des automobilistes pour arriver sur la place. Moi, je suis persuadée que dans les années à venir, de toute façon, le mode de déplacement en voiture à Paris va diminuer, parce que d'abord, on n'a pas le choix. Et puis on voit déjà qu'il y a des habitudes qui se prennent différemment. Je crois que très peu de gens maintenant dans le 20^e se déplacent en voiture pour aller, par exemple, de leur domicile à leur lieu de travail quand ils sont dans le 20^e. Et on se déplace à pied, dans les transports en commun avec quand même, là aussi, un plan de bus qui a été considérablement revu pour prévoir ces évolutions. Donc aujourd'hui, pour moi, un des problèmes aussi de circulation au-delà de cette place Gambetta est plutôt dans la suite sur la rue Belgrand et vers la porte de Bagnolet où là, on sent qu'il y a une vraie question, et que pour moi, les questions à venir, en tout cas, pour la suite, ça va être des mises en sens unique pour continuer à fluidifier et continuer à élargir les trottoirs. Et ce point de tension plus vers la porte de Bagnolet où là pour le coup, que ce soit des riverains qui en

souffrent beaucoup en termes de nuisance sur le bruit, de nuisance sur la pollution, des choses on voit que c'est très bouché et que du coup, comme aussi, il y a une partie où les trottoirs sont étroits, notamment quand il y a les jours de marché, c'est compliqué en termes de vie. On sent bien que là, il y a encore des réaménagements à faire. Juste, je finis sur cette phrase, comme ça, je ne referai pas d'autres interventions pour dire notre position de vote, nous, nous abstiendrons sur ce vœu. On voit bien que le débat est plus complexe que de la manière dont il est posé.

M. GLEIZES

Oui, Madame la Maire. Suite au débat, ce vœu n'est pas orienté contre vous, Madame la Maire. C'était par rapport à la question Gambetta. Et je vois que nous arrivons au même constat : qu'il y a des problèmes d'aménagement puisque vous avez fait un long plaidoyer pour montrer que ça ne correspondait pas à ce que vous vouliez. Donc je pense que le fait de vouloir refaire un peu de concertation de façon à avoir un aménagement qui soit cohérent et qui plaise à tout le monde va dans le bon sens. Donc je vous propose d'amender le vœu de façon à ce que quand même il y ait quand même un travail de retour sur investissement qui soit fait de façon à ce qu'il y ait des aménagements qui permettent d'anticiper les aménagements futurs mais qui en attendant apportent des réponses aux habitantes et aux habitants plutôt que d'avoir une opposition formelle, à savoir qui est à l'origine ou pas. En tout cas, je vois que nous avons le même constat sur le fait qu'il y a des problèmes sur cet aménagement.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD puis Mme De MASSOL. Mme De MASSOL puis M. BARGETON.

Mme De MASSOL

Juste une toute petite explication. C'est Mme GUHL, vous dites... Alors est-ce que vous m'entendez mieux ? Non, mais il ne marche plus. La concertation avec les conseils de quartier, elles ne s'arrêtent jamais. Un conseil de quartier et le conseil de quartier Gambetta, comme les autres, ce sont des instances de concertation et de participation citoyenne. Donc si le conseil de quartier Gambetta veut s'emparer de la suite de la concertation sur la place Gambetta, mais qu'il le fasse. Je rappelle aussi que dans le 20^e, les conseils de quartier sont tout à fait libres de leur emploi du temps, de leur ordre du jour et des sujets sur lesquels ils vont travailler. Donc il n'y a absolument aucun problème là-dessus. Je ne vois pas en quoi est-ce que votre vœu va modifier les choses puisque de toute façon, ça fait partie du fonctionnement normal des conseils de quartier. Et puis un petit élément supplémentaire, par exemple, la végétalisation de l'avenue du Père Lachaise vient d'être livrée. Mais la concertation n'est pas terminée puisqu'il y avait des gens qui avaient déposé un permis de végétaliser et qui jardinaient devant chez eux et ils vont bien sûr pouvoir intégrer les jardinières qui ont été créées. Donc ne vous inquiétez pas. La démocratie participative, les conseils de quartier, c'est ma délégation et j'y porte une attention extrême.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui, c'est une situation un peu paradoxale que nous avons, puisque, si j'ai bien compris, on a un vœu qui a été déposé par des conseillers de quartier, certains conseillers de quartier du conseil de quartier Gambetta plutôt ceux qui avaient été désignés par la mouvance écologiste, par les Verts et qui explique que Christophe NAJDOVSKI a fait un mauvais travail sur la place Gambetta. Alors je comprends parce que Christophe NAJDOVSKI il n'est plus chez les Écolos. Il est parti à Paris en commun. Il sera directement sur la liste de Mme HIDALGO. Donc c'est très politique. On voit bien que c'est une histoire très politique. Et on a un autre paradoxe, Madame la Maire, si vous permettez, c'est que vous nous demandez de voter contre un vœu alors que vous-même, vous avez été très critique sur les choix opérés par M. NAJDOVSKI sur la place Gambetta, que ce soit en matière d'aménagement ou de notamment sur l'histoire des feux. Parce que finalement, ce vœu dit quoi ? Dit « ça a été mal fait. Il faut tout recommencer. » Et vous-même, vous dites que ça a été pas toujours fait selon votre appréciation, votre volonté mais que pour autant vous demandez quand même de voter

contre ce vœu. Mais je comprends pourquoi. Parce qu'évidemment c'est une question, en réalité de dire « Mais on ne va pas faire ça maintenant, à la veille des élections. » Il y a un problème de méthode fondamentale sur ce vœu, c'est-à-dire c'est un peu mais ce n'est pas grave, c'est les vœux de campagne, ça peut exister, c'est une opération qui consiste à dire : « Nous, on voudrait encore faire mieux, etc. » Moi, ce que je vous propose, c'est qu'évidemment, on vote contre ce vœu, parce qu'on ne va pas tomber dans ce piège. Mais en revanche, que d'un point de vue collectif, puisqu'il y a même un consensus, on écrive à M. NAJDOVSKI pour dire qu'il aurait pu mieux faire et puis qu'il fasse mieux et que peut-être une autre équipe pourra faire mieux la prochaine fois.

Mme CALANDRA

M. GLEIZES, je voudrais parce que j'espère quand même qu'il m'est reconnu une chose. Moi, je me positionne par rapport au fond des choses. Et je voudrais dire par rapport à ce qu'ont dit M. GLEIZES et Mme MAQUOI, une chose importante, parce que ça va être porté au PV de cette réunion. Je n'ai pas dit que les choses ont été faites, enfin, que je n'approuvais pas ce qui était fait. Moi, je veux être cohérente. Moi, j'étais d'accord avec le plan qui consistait à élargir la place des piétons. J'étais tout à fait d'accord avec ça, et à réduire la place des véhicules car j'ai toujours été pour un partage plus juste entre les véhicules privés et la place des piétons. Mais j'avais mis en garde les services sur la question de l'étroitesse de la place et des bus. Et j'avais dit : « Il y a un problème de giration sur cette place. » Si vous faites des oreilles, encore une fois je ne suis pas mathématicienne, mais ça se voit, trop pointues, trop aiguës, vous voyez bien avec des files remontantes, et c'est pour ça qu'ils ont été obligés de supprimer les feux, ce qui n'était pas prévu au départ. Et moi, je n'ai pas dit, je sais ce que vous dites dans les... Il y a plus qu'une réflexion. Il y a eu des expérimentations, y compris à Paris, de suppression des feux rouges. Et ces expérimentations sont intéressantes, et il y a des villes dans le monde où on supprime les feux rouges. Et ça marche mieux. Le problème, c'est que je suis juste, un détail, Maire du 20^e arrondissement, je rentre de vacances, je découvre qu'il n'y a plus de feu. Est-ce que vous croyez que j'ai eu un mail, une note, une alerte ? Alors qui est-ce qui prend les mails et les lettres d'insultes des piétons qui ont failli se faire renverser par les feux, à votre avis ? C'est l'hôtel de ville ou c'est moi ? C'est moi. Moi, j'habite sur la place, si j'ose dire. J'y suis tous les jours. Donc les gens, ils viennent en bas, à l'accueil. Ils font un scandale. Il y a une maman avec une poussette, alors je suis d'accord avec vous sur le fait qu'une éducation des conducteurs est possible, des automobilistes et qu'elle doit être faite. Mais le problème, c'est que ça, ça se prépare. Je rentre, pardonnez-moi, dans les détails. Quand on est Maire, on est un élu de proximité. On supprime le feu. On aurait pu me consulter, par exemple, sur la façon d'alerter les automobilistes sur le fait qu'il n'y avait pas de feu, mais qu'il y avait une grosse priorité piéton. Vous avez noté que les passages piétons, ça, c'était fait avec nous, sont très larges. Ils ont été considérablement élargis. Sauf que quand vous êtes dans votre voiture, vous ne voyez pas forcément au sol. Vous ne comprenez pas forcément le fait que le passage piéton soit si large. Donc ils ont mis en urgence des triangles qui disent « Attention, piétons ! » Les triangles sont trop petits. Donc quand les automobilistes sont en file, ils ne voient pas ces triangles qui sont beaucoup trop petits. Donc l'autre jour, je suis allée sur le chantier. Il y avait une visite de chantier et j'ai demandé moi-même à ce qu'on mette des triangles plus grands, à ce qu'on mette un feu clignotant, à ce qu'on repeigne une fois de plus les passages piétons pour les rendre beaucoup plus visibles, etc. Parce que j'ai été saisie par plusieurs habitants qui ont failli se faire rouler dessus par des automobilistes en colère. Donc moi, j'entends ce que vous dites, Mme MAQUOI. Le problème, c'est qu'on gère au jour le jour et que si ça se fait, s'il y a un accident mortel, je sais bien contre qui ça va se retourner, si vous voulez. Donc à un moment donné, j'aurais apprécié que le service de la ville et l'élu en charge à l'hôtel de ville me disent : « On a un problème. C'est trop embouteillé. On va supprimer les feux. » Et je lui aurais dit oui, parce que les oreilles sont trop profondes comme j'avais mis en garde au début, et c'est ce qui se passe. Alors maintenant, le travail d'embellissement a été fait parce que malgré tout, elle est plus belle, elle est plus belle comme ça. Il y a plus de place pour les piétons. Une chose importante, c'était de renvoyer les bus rue du Japon pour qu'ils cessent d'encombrer la place, et notamment que les gens voient mieux les commerces, que ça soit une place plus agréable et apaisée. C'est fait. Maintenant, nous allons faire les ajustements de sécurité pour que les piétons soient moins en danger. Mais je vous le dis, je demeure sceptique sur la profondeur des oreilles et sur les problèmes d'embouteillage. Après, on peut m'expliquer. Alors je vois d'ici ce qui va être twitté, que je suis pro bagnole, que je suis pompidolienne, et que je n'aime pas les cyclistes. Mais c'est des âneries. C'est tout simplement, je vous parle de bon sens. Et moi, je sais bien, Mme MAQUOI, que dans des années, petit à petit, il y aura moins de véhicules privés à Paris. Il y en a déjà beaucoup moins qu'il y a 10 ans, qu'il y a 20 ans. Et c'est grâce à la politique que j'ai soutenue et que j'ai menée résolument dans cet arrondissement, entre autres.

Mais une chose : je ne souhaite pas que cette politique soit menée en montrant d'un doigt accusateur des gens qui n'ont pas le choix, autre choix que prendre leur véhicule. Je pense, par exemple, à tous les artisans, à tous les commerçants qui ont besoin d'un véhicule pour transporter leurs outils, pour transporter leur matériel, pour faire des livraisons, etc. Je suis désolée. Vous avez tous eu, comme moi, recours à un plombier chez vous, pour faire des travaux dans votre salle de bain. Il a besoin de transporter son matériel, le type ou la nana d'ailleurs. Et comment fait-il s'il ne peut pas se garer, s'il ne peut pas être en bas de chez vous pour aller chercher les choses lourdes, etc., les tuyaux ? À un moment donné, il faut quand même... on ne peut pas mettre en difficulté des gens qui permettent de faire vivre la ville. Donc qu'on limite le nombre de véhicules privés et le parc privé, ok. Mais aussi quand vous êtes parent avec des tout-petits enfants, excusez-moi, le vélo, même électrique sur la pente de Belleville ou de Ménilmontant, si vous avez deux enfants, comment est-ce que vous faites ? À un moment donné, il faut prendre en compte ces considérations. C'est pourquoi d'ailleurs, moi, je me suis battue pour le plan bus, et pour l'amélioration de l'offre de transport en commun parce que c'est une première façon de baisser le trafic automobile et du coup, de récupérer plus de places sur l'espace public. J'aurais souhaité, par exemple, que la ville de Paris, s'entende mieux avec la région Île-de-France sur la question des métros, des RER, des bus et qu'on arrête les guéguerres stériles et inutiles ainsi qu'avec la préfecture de police pour être plus rapide, meilleur, plus efficace dans l'engagement des investissements pour développer les transports en commun. Si on arrêta de dire en permanence : « Ce n'est pas moi. C'est l'autre. C'est lui le méchant, parce que moi, j'avais dit, mais non, etc. » on ferait un meilleur boulot. Je dis ça, je ne dis rien. Maintenant, je vous propose de passer au vote. M. GLEIZES, rapidement.

M. GLEIZES

Vous m'avez interpellé. Donc il ne faut pas avoir de malice où il n'y a pas de malice. Vous pourrez relire et réécouter ce que je vous ai dit, je ne vous ai pas mis en accusation. J'ai uniquement fait le constat qu'il y avait des voix divergentes sur le plan électoral pour l'année prochaine qui pensaient qu'il y avait un problème d'aménagement de cette place et qu'en toute rationalité, on écoute ce que disent les gens et on revient sur l'aménagement. C'est uniquement ça que j'ai dit. Je n'ai pas dit que c'était la faute de Christophe NAJDOVSKI ou je ne sais quoi. Et ça m'étonnerait que Christophe NAJDOVSKI du haut de son bureau ait décidé au dernier moment d'enlever les feux pour embêter Madame la Maire du 20^e arrondissement. Ça m'étonnerait beaucoup. Je pense que comme ça arrive souvent, des fois, les services vont au-delà de ce que demandent les élus. Et des fois, on est obligé de revenir. C'est tout. Donc je ne sais pas quelle est la réalité de la décision. Le seul truc sur lequel on peut être tous d'accord autour de cette table, c'est qu'il y a un problème d'aménagement sur cette place. C'est tout. Et comment on fait pour y remédier ? Et je ne mets pas du tout en accusation la parole de Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Alors moi, en tout cas, j'appelle à voter contre.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

V20-2019-368 : Vœu relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau, sur proposition du Groupe des élu.e.s écologiste et suggestion des membres du Conseil de Quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau Fougères.

V20-2019-369 : Vœu relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau, déposé par Frédéric Hocquard, Frédéric Guerrien et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.

Mme RIVIER

Alors il y a deux vœux parce qu'il y a eu un problème de temporalité mais les deux vœux sont un seul et même vœu. Il faudrait juste, avant de les fusionner, s'assurer qu'il y a bien dans les deux vœux, écrit « sous réserve de l'accord des familles » parce qu'effectivement, on ne peut pas choisir une dénomination sans l'accord des familles. Donc effectivement, le Conseil de Quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau a organisé une votation dans ce quartier. Il en est ressorti trois noms de

femme que l'on propose par ordre de priorité et sous réserve de l'accord des familles. Par ailleurs, dans le 20^e mais pas que dans le 20^e, à Paris en règle générale et là-dessus, je pense que nous sommes tous d'accord dans ce conseil, nous avons un problème de visibilité des noms de femmes dans l'espace public et je crois que le chiffre, de mémoire, c'est 7% des noms de rue. Donc je crois que c'est suffisamment éloquent pour rééquilibrer. Donc il y a à la fois une volonté d'égalité femme-homme et de visibilité des femmes dans l'espace public et puis à la fois une volonté de respect. On est toujours en fait sur la même problématique que tout à l'heure de la démocratie locale et participative. Donc nous évidemment, nous voterons pour l'un ou l'autre de ce vœu en prenant bien garde de garder la réserve sur l'accord des familles.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Oui, Madame la Maire, merci. Chers collègues, alors comme le disait Mme RIVIER, l'objectif de ce vœu, c'est de continuer la féminisation des rues, places, et particulièrement ici du jardin Saint-Fargeau comme nous l'avons fait depuis le début de cette mandature. Tous les considérants de ce vœu doivent être maintenus. Nous avons juste une interrogation, et je réponds à Mme RIVIER par rapport à ça, c'est que le vote qui a donné en premier Agnès VARDA ne pourra pas être mis en place pour une raison toute simple, c'est que la famille ne souhaite pas que le nom d'Agnès VARDA soit attribué à un lieu. Deuxièmement, celui d'Anémone non plus parce qu'il semblerait qu'il y ait un petit problème avec la Ville de Paris par rapport à ça. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste et républicain, nous souhaitons donc que le troisième nom, celui de Germaine TILLION soit donc le premier nom. Et nous voterons donc pour ce vœu avec le nom de Germaine TILLION. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors mes chers collègues, là aussi, permettez-moi de manifester chez moi un certain étonnement. Alors d'abord sur la forme. Mme RIVIER, vous êtes avocate, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que la forme est garante du fond. Et déjà, vous déposez deux vœux distincts. Donc vous me dites c'est un seul vœu. Non, ce sont deux vœux distincts. Alors si vous voulez les fusionner, il faut les écrire ensemble et me dire « Il est fusionné ». Je veux bien parce que je ne sais pas lequel je fais adopter, par exemple. La deuxième chose, sur le fond de cette affaire. Nous avons, une fois de plus, contacté le cabinet de Mme VIEU-CHARIER qui est l'adjointe en charge des dénominations de rues, de places, etc. et qui nous a rappelé, une fois de plus, qui nous a redit, nous a confirmé la méthode à adopter en matière de dénomination. Voilà quand même un cas d'école où pendant des années, excusez-moi, de cette mandature, Mme De MASSOL là comme adjointe en charge des espaces verts, travaille avec un conseil de quartier qui est désireux d'accroître la surface d'espaces verts dans un quartier très minéral. Nous travaillons avec Célia BLAUDEL, l'adjointe en charge de l'eau qui d'ailleurs a été une adjointe remarquablement aidante, je tiens à le signaler, avec une attitude... Et c'est grâce à Célia BLAUDEL, je tiens à le dire, que nous avons pu faire ce jardin car c'est elle qui a convaincu Eau de Paris de nous céder les m² sur leur emprise qui permettaient de faire ce jardin. Nous faisons des réunions, des réunions, des concertations, un travail sur place, un travail à la Mairie avec Eau de Paris, avec Célia BLAUDEL, avec les services, avec le conseil de quartier, avec le service des espaces verts. Nous trouvons à délimiter un jardin, etc. Et pardonnez-moi de le dire qu'une fois la bataille livrée et gagnée, des soldats volent au secours de la victoire en déclarant : « Nous allons, nous, nous emparer de la dénomination du lieu et en faisant voter les habitants. » Mais il y a un léger détail au passage. Vous oubliez que s'il y a des méthodes pour faire les choses, c'est qu'il y a eu des expérimentations, et notamment négatives avant. C'est que, comme les membres, quelques membres du conseil de quartier, non pas le conseil de quartier TPSF qui ont organisé cette votation, ont oublié au passage, j'imagine qu'il s'agit d'un oubli bien sûr, de consulter la Mairie du 20^e qui, elle, aurait consulté la Mairie de Paris. Vous ne pouvez pas être au courant que Germaine TILLION a déjà son nom donné à plusieurs lieux dans Paris. La règle à Paris, c'est que quand le nom d'une personnalité est donné à un lieu, on ne le redonne pas à un autre lieu notamment pour des mesures de clarification, de clarté, de lecture des plans de la ville de Paris. Donc déjà Germaine TILLION a son nom attribué à plusieurs lieux dans Paris, à deux lieux. D'autre part, Agnès VARDA, vous ne pouviez évidemment savoir puisque vous ne nous aviez pas demandé, puisque bien sûr il s'agissait d'une petite opération politicarde, misérable qui consistait à dire : « Nous, nous sommes des vrais

démocrates. Et nous faisons voter sur les noms de lieux dont aucun de vous ne s'était occupé. » Puisque c'était le travail de Mme De MASSOL et le mien. Mais vous vouliez faire voter pour dire : « Nous, nous faisons voter. » Donc vous vous êtes vautreé puisque vous avez mis en délibéré le nom d'Agnès VARDA sans savoir que la famille d'Agnès VARDA a déjà refusé à la ville de Paris la quelconque attribution du nom Agnès VARDA à un quelconque lieu dans Paris. C'est dommage ! C'est ridicule ! Quant à Anémone, évidemment, sa famille ni ses amis ni ses enfants n'ont été en aucun cas consulté puisque nous n'étions pas au courant et que Mme VIEU-CHARIER ne l'était pas non plus. Donc ils ne sont pas au courant. Vous disposez du nom d'une personne comme ça sans leur en parler, ce qui est déjà, pardonnez-moi, discourtois, et je pèse mes mots, et surtout entre-temps, il apparaît que la ville de Paris ne veut pas du nom d'Anémone. Je crois d'ailleurs, si je ne dis pas de bêtise, qu'il a été « réservé » peut-être dans un autre arrondissement. Il y a aujourd'hui 20 arrondissements. Il y en aura 17 à Paris. Déjà, on ne peut pas décider tout seul dans son coin, sur son petit tabouret, comme aurait dit le général De Gaulle en sautant comme un cabri qu'on va décider tout seul de l'attribution d'un nom, d'une place ou d'un jardin. Il faut consulter l'adjoint en central qui gère cette chose pour les 20 arrondissements. Il faut lui demander son avis. Et vous voyez, Catherine VIEU-CHARIER et moi, on ne vote pas les mêmes choses. Mais moi, je respecte son mandat. Je respecte sa responsabilité. Quand même ! C'est juste une question de méthodologie. Donc ce vote que vous avez organisé pendant une journée est nul et non avenue. Et de toute façon, si je ne dis pas de bêtise, la commission de dénomination des rues, places, jardins, etc. ne se réunit plus. Elle a eu, je crois, sa dernière réunion le 21 novembre, la dernière. Mais de toute façon, je crois qu'il est trop tard pour que ces noms, un quelconque nom d'ailleurs, soient débattus puisqu'il eut fallu engager une délibération pour le conseil de Paris préalablement et le calendrier est trop juste. Donc à tous égards, vous avez fait voter des gens pour rien. C'est dommage parce qu'ils risquent de nous en vouloir collectivement et de se demander si les élus sont bien sérieux. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci. Je ne sais pas qui est le « vous ». Si le « vous », c'est les élus présents. Parce que je voudrais juste faire un...

Mme CALANDRA

Les élus qui ont déposé ces vœux.

Mme MAQUOI

Oui. D'accord. Alors moi, c'est juste parce que je sais que vous êtes sensible à un peu l'argumentaire, la vérité, les choses comme ça. Au dernier conseil d'arrondissement, vous aviez déposé un vœu pour faire une nomination de ce jardin que vous avez retiré puisque le conseil de quartier TPSF vous avait fait part de sa demande de pouvoir participer à la nomination de ce jardin. Ils ont choisi une forme. Parce qu'on n'est pas du tout à l'initiative, ni même c'est nous qui avons organisé un vote, ni même fait le choix des noms. Nous avons été destinataires pour déposer un vœu, comme c'est la règle qu'on s'est fixé depuis trois ans qui est quand un vœu émane du conseil de quartier et qu'il a été adopté, on le dépose pour qu'il soit débattu. C'est le règlement intérieur. Sinon, s'il n'est pas repris par un groupe, il ne peut pas être débattu. Donc voilà pourquoi est-ce qu'on dépose ces vœux. Ça ne nous a pas empêché comme vient de le dire M. EPARA EPARA d'avoir effectivement des échanges avec le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER, et y compris d'avoir là, dans le week-end, même encore cet après-midi, moi, juste avant de venir, j'avais des échanges avec les membres du conseil de quartier pour leur expliquer les difficultés que ça se posait et là où on était. Donc je voudrais juste, parce que je veux bien prendre plein de reproches à chaque conseil et dire qu'on est tous une bande de gauchistes incompetents. Mais souffrez un peu parfois qu'on fasse les choses et qu'on soit aussi dans le dialogue, et moi, juste sur cette histoire-là, le dialogue n'a pas dû être très fluide et très bon avec les membres du conseil de quartier pour qu'on en arrive à cette situation, qu'on reprend et dans lequel on réexplique des choses avec les éléments qui nous sont donnés.

Mme CALANDRA

Il ne doit même pas être très fluide à l'intérieur de votre groupe puisque la dernière fois, il y avait M. LE BORGNE qui avait prévu de défendre le nom que nous avions préalablement choisi pour cet espace. Je donne la parole à Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Oui, juste une petite rectification parce qu'effectivement, je voulais parler du fait qu'au conseil d'arrondissement précédent, il y avait un vœu qui, à l'origine, devait proposer un nom pour ce jardin et que nous avons retiré la dénomination de ce jardin. Il ne s'agit pas du conseil de quartier dans son ensemble qui m'aurait dit : « Ah ! On veut être consulté. » Ils sont consultés déjà depuis pas mal de temps puisque c'est des membres du conseil de quartier qui avaient suggéré le nom d'Hedy LAMARR. Mais étant donné que j'ai perçu qu'il y avait des désaccords à l'intérieur du conseil de quartier, j'ai préféré retirer cette dénomination pour avoir le temps de le faire de façon plus large, générale et d'arriver à une proposition consensuelle. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, Mme MAQUOI, je voudrais vous rappeler la charte des conseils de quartier que nous avons élaborée puis votée en début de mandature. Cette charte précise que pour qu'un vœu d'un conseil de quartier soit porté au conseil d'arrondissement et discuté, il faut qu'il ait été voté en séance plénière. Là, il ne s'agit absolument pas de quelque chose qui émane d'une séance plénière du conseil de quartier. Donc je ne vois pas pourquoi est-ce que vous mélangez la charte du conseil de quartier avec la charte du conseil d'arrondissement. Ce n'est pas exactement la même chose. Donc il n'y a pas eu de vœu du conseil de quartier TPSF sur la dénomination du jardin puisqu'il n'y a pas eu de plénière du conseil de quartier TPSF pendant laquelle le conseil de quartier TPSF aurait pu mettre au vote un vœu concernant la dénomination de ce jardin. Donc moi, je regrette que la dénomination Hedy LAMARR n'ait pas pu être faite la dernière fois. Mais encore une fois, puisque le conseil de quartier avait travaillé à la dénomination de ce jardin et que j'ai appris, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de consensus là-dessus, moi, j'ai préféré moi-même enlever cette dénomination. La deuxième chose, c'est que je voudrais quand même... Quand on donne des noms de personnalité à un espace public, à des jardins, il s'agit de personnes qui sont décédées. Moi, j'aimerais bien que dans la rédaction des vœux, on essaie d'être un petit peu plus respectueux. Quand je lis que « à défaut d'un autre, on va donner un deuxième nom » ou que « en troisième choix, on va choisir telle ou telle personne » je trouve que c'est un vocabulaire qui n'est pas adapté. On ne parle pas de « à défaut » quand on parle d'une personne qui est décédée dont on a justement envie de célébrer le travail. Et on ne parle pas de troisième choix, quand on parle de Germaine TILLION. C'est juste un petit élément là-dessus de langage.

Mme RIVIER

Sur les éléments de langage et sur le respect, je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir parce que là, on vient quand même d'entendre que, si le règlement intérieur est la charte des conseils de quartier, il n'en était pas question, c'est parce qu'il n'y avait pas eu de plénière. Sauf que ce qu'on omet de vous dire, c'est pourquoi il n'y a pas eu de plénière ? Il n'y a pas eu de plénière parce qu'il a été décidé par la Maire et par l'élue à la démocratie locale qu'il n'y aurait plus de plénière en période électorale. Donc il ne pouvait pas y avoir de plénière. Non, mais je le dis, parce que c'est quand même important. Il ne pouvait pas y avoir de plénière. Après, je ne dis pas, la décision, est-ce qu'elle peut se justifier ou pas, je ne rentre pas sur la question. Je dis juste que l'argument, ce n'est pas une plénière, oui. Bien sûr, il n'y a plus de plénière. Deuxième chose, je note et j'en suis désolée, et je trouve ça extrêmement révélateur de la façon dont est traitée la démocratie participative, dont sont traités les habitants, les habitantes et les conseillers et les conseillères de quartier dans cet arrondissement. Je note que vous venez de les traiter de politicards misérables. Et je le regrette profondément.

Mme CALANDRA

C'était pour les élus qui déposaient ces vœux. Alors Mme RIVIER, je vais vous répondre sur la question de la réunion des plénières.

Mme RIVIER

Ça n'est pas plus respectueux de qualifier les élus de politicards misérables à chaque fois qu'ils ne sont pas d'accord avec vous, Mme CALANDRA.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER, ne m'interrompez pas. Très bien. Mme RIVIER, je vous informe que plusieurs réunions ont été organisées à l'hôtel de ville sous l'égide de la direction des affaires juridiques de la ville, en

présence du directeur ou du directeur de cabinet adjoint de Mme HIDALGO, en présence de nos directeurs de cabinet ou des élus. Et ces réunions qui ont fait l'objet également de lettres, de mails circulaires ont préconisé très fortement, je parle sous le contrôle de l'administration, qu'il n'y ait plus de plénière des conseils de quartier dans la période préélectorale. Les 20 Mairies d'arrondissement concernées, de droite comme de gauche, et les directeurs généraux des services des Mairies d'arrondissement ont été prévenus de cela. Les 20 Mairies ont acquiescé et ont dit : OK. Autant que faire se peut, nous allons expliquer à nos conseils de quartier qu'il faut cesser les réunions plénières en période préélectorale parce qu'il y a une insécurité juridique à les tenir. Je rappelle qu'au terme de la loi, les conseils de quartier sont une émanation formelle de la municipalité et qu'il peut être considéré à bon droit par un candidat de l'opposition que réunir des habitants en formation de plénière de conseil de quartier dans une période électorale serait une manipulation de l'opinion. Et un juge du droit électoral pourrait faire peser une menace sur des élections si des élus, par exemple, utilisent les plénières des conseils de quartier pour faire de la propagande, pour mener campagne, etc. Je suis une Maire, je suis rentrée dans l'opposition à Mme HIDALGO, mais je respecte la forme, l'État de droit et j'ai acquiescé à cette demande de la direction des affaires juridiques de la ville. Donc nous avons montré ces circulaires à nos conseillers de quartier et nous leur avons fait savoir que la ville demandait qu'on ne réunisse plus en plénière les conseils de quartier. On est à 4 mois et demi des élections, ça ne semble pas scandaleux. On était à 5 mois des élections. Et à un moment donné, je ne sais plus quoi faire. Je respecte ce que l'hôtel de ville dit et ça m'est reproché. C'est invraisemblable. Et je vous dis : ce sont des manœuvres politiciennes qui ont amené à ce vote et c'est fort dommage. Parce que ce conseil de quartier, y compris ceux qui n'étaient pas forcément d'accord avec moi, par exemple, je pense que les membres de ce conseil de quartier étaient fiers et heureux d'avoir fait ce travail depuis des années de végétalisation du quartier et donc d'avoir pu construire ce projet d'un espace vert supplémentaire. Et je trouve que vous avez, pardonnez-moi, les gens qui ont déposé ce vœu, un peu gâché la fête. Et en plus, je ne sais pas comment vous vous expliquez entre vous, parce que, encore une fois, au dernier conseil, j'ai vu M. LE BORGNE très marri de n'avoir pu présenter son enthousiasme pour le nom Hedy LAMARR, mais Mme De MASSOL a eu raison. Elle est sage. Quand elle a vu que c'était certains conseillers de quartier, pas tous, qui souhaitaient le nom d'Hedy LAMARR et pas forcément la majorité, elle a retiré le vœu en disant : « Il faut qu'il soit peut-être adopté en plénière effectivement formellement pour savoir quel est le nom qui emporte la majorité ». On essaie d'être respectueux du vote des habitants et de leur décision. Et je rappelle que ce n'est pas parce que des gens passent dans une rue et votent dans une urne que ça veut dire que le choix est majoritaire. D'ailleurs, les choix se sont répartis sur les trois noms. Et le nom qui avait le plus de vote, il y en avait 65, ce n'est pas beaucoup pour un arrondissement de 200 000 habitants. Mme EL AARAJE. Après, on va passer au vote.

Mme EL AARAJE

Juste sur la forme, je pense que les explications de Nathalie MAQUOI ont été très claires sur la question de la méthode et on peut effectivement, la déplorer, j'entends. J'entends aussi surtout que vous dites que vous êtes respectueuse des formes. Et moi, je voudrais juste quand même vous inviter à faire un peu attention à votre vocabulaire et à la façon que vous avez de vous adresser aux élus. Il y a une chose de base, et je pense que vous le partagez, ça s'appelle le respect et la courtoisie. Et je pense que vous avez su montrer ces derniers temps à quel point vous en étiez éloignée. Donc je vous invite juste à retrouver un tout peu de sérénité dans nos débats et un tout petit peu de respect pour les uns et les autres. Je pense que ça ne peut qu'élever le débat et ça ne peut que vous servir un petit peu.

Mme CALANDRA

Mme EL AARAJE, vous qui avez twitté que j'avais abandonné le 20^e il y a déjà plusieurs semaines, et qui après, vous plaignez d'être attaquée *ad hominem*, je vous recommande beaucoup plus de retenue à vous aussi. À l'attention du public, quand un Maire dit : « Je suis respectueuse des formes » nous parlons bien sûr des formes juridiques évidemment. Et sinon, je suis libre de mes paroles. C'était en l'occurrence ce dont je parlais.

Après consultation des membres, les vœux sont repoussés.

M. HOCQUARD

Excusez-moi, Madame la Maire, est-ce qu'on peut juste, sur le vote, avoir un compte parce qu'on a aussi des procurations ? Peut-être que le vœu est minoritaire ou majoritaire, je ne sais pas. Mais on voudrait avoir un vote avec les procurations comptées, voir si elles ont bien été comptées, puisque, quand moi, je suis arrivé, par exemple, je n'ai pas entendu le décompte des procurations. Si c'est possible de le faire sur ces deux votes-là. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors on revient sur les deux votes. Ce serait vraiment gentil de le demander avant. 14 voix contre, 13 pour. Donc il est repoussé. Les deux sont repoussés. Voilà, 14 - 13, les deux sont repoussés. Alors vœu relatif au soutien aux populations du ROJAVA sur proposition de Raphaëlle PRIMET et des élu.e.s du groupe Communiste - Front de Gauche. Y a-t-il quelqu'un pour le défendre? Donc s'il n'y a personne du groupe Communiste... Si vous ne l'avez pas cosigné, M. GLEIZES, vous ne pouvez pas le défendre. C'est la règle. Donc il tombe. Donc le vœu tombe.

V20-2019-370 : Vœu relatif au service public fiscal, financier et foncier déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du groupe Communistes-Front de Gauche, Nathalie Maquoui et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, et Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains.

Mme MAQUOI

Oui, sur les services publics, simplement, un vœu qui vient soutenir au moment où on a des annonces de nombreuses suppressions de postes dans le 20^e arrondissement, rappeler notre attachement et la nécessité de conserver ces points.

Mme CALANDRA

Écoutez, moi, je n'ai reçu aucune alerte de personnes membres de ces services concernant l'organisation des services fiscaux dans le 20^e arrondissement, alerte sur laquelle je me serais penchée. Mais je n'ai aucun retour. Je n'ai pas de saisine, pas d'écrit, pas d'oral. Donc je suis déjà étonnée et je ne connais pas le fond de l'affaire. Moi, je propose de rejeter ce vœu parce qu'en plus, je pense qu'il n'est pas de la compétence d'une municipalité d'arrondissement d'organiser le service de l'impôt. C'est une réforme qui est de la compétence du Parlement. Et je suis fidèle à mon positionnement habituel. Alors comme je vous l'aurais dit sur le ROJAVA, nous ne sommes pas l'ONU. Nous ne sommes pas l'Union européenne. Et on n'est ni l'Assemblée nationale ni le Sénat. Ça ne m'empêche pas d'avoir mes opinions personnelles sur ces sujets. Mais à tout le moins, j'aimerais avoir une saisine, je ne sais pas, des salariés ou des agents des services fiscaux. Moi, je ne sais pas de quoi on parle. Donc moi je propose que le vœu soit rejeté. Je vous consulte. Alors Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Juste une précision, Madame la Maire, parce que peut-être que vous n'avez pas une saisine. Nous, on en a eu d'agents aussi là-dessus. On en a qui y travaillent et vous n'êtes pas sans ignorer parce que ça arrive à Paris, mais dans les derniers mois, il y a eu aussi des fermetures notamment en province avec des regroupements dont certaines avec des distances qui se sont allongées énormément. Il y a eu un certain nombre d'articles. Ça se fait par étape. Ça arrive aujourd'hui aux zones des grandes villes. Mais ça a déjà commencé depuis un an. Vous pouvez après avoir comme avis que ça ne concerne pas le conseil d'arrondissement. On s'exprime parfois sur des sujets et du soutien. Et on sait que les habitants sont utilisateurs du service public, que ce soit le nôtre ou d'autres, même sur ceux qu'on n'a pas en main pour le faire, et qu'il y a une notion de proximité qui joue dans l'accès, notamment quand on est un accès limité tout simplement. Mais on va passer au vote.

Mme CALANDRA

Moi, je suis d'accord avec la notion de proximité. Mais juste une chose, franchement, je ne connais pas bien la réforme, la réorganisation des services fiscaux en cours. On peut quand même déduire du fait que le prélèvement à la source qui est un succès, on attendait enfin qu'un gouvernement ait le

courage de le faire. Ce prélèvement à la source qui fonctionne très bien va évidemment, j'imagine, amener des réorganisations internes. Moi, ce que j'ai compris, c'est que l'administration veut se concentrer sur les personnes qui sont en précarité informatique, qui n'ont pas accès à Internet ou qui ont des difficultés à faire des démarches. Et évidemment les contribuables comme la plupart d'entre nous qui peuvent maintenant déclarer directement en ligne, régler leurs impôts en ligne, ont des facilités, peuvent le faire, donc il y a moins de problèmes. Du coup, j'imagine, bien sûr, que le prélèvement à la source a entraîné des réformes. Ça me paraît logique. Moi, s'il faut se battre pour un accueil de proximité pour les personnes en précarité et qui ont des difficultés à faire leur déclaration, à remplir leur feuille, je rappelle quand même que la Mairie met au service des habitants de nombreux écrivains publics dont les permanences sont toujours pleines et que nous aidons beaucoup d'habitants et que nous organisons, avant chaque levée d'impôts et déclaration, en Mairie des permanences de conseillers fiscaux qui aident les habitants à remplir leur déclaration et à faire les démarches. Donc la Mairie fait déjà beaucoup. Alors moi, je veux bien qu'on revienne sur ce sujet mais aujourd'hui, je repousserai ce vœu parce qu'on ne peut pas me dire : « Nous, nous avons été saisis. » Moi, je n'ai pas eu de saisine officielle. Je suis Maire du 20^e arrondissement. Alors Mme De MASSOL, M. BARGETON.

Mme De MASSOL

Moi, j'ai eu des informations même contraires, c'est-à-dire que le centre rue Paganini, il n'est absolument pas question qu'il referme. Ils souhaitent même mettre en place un accueil sur rendez-vous pour éviter les bousculades et le stress que les longues queues qui arrivent à certaines périodes de l'année procurent. Juste une petite explication de vote pour notre groupe. Nous, on ne prendra pas part à ce vote puisqu'effectivement, il n'est pas de la compétence directe d'une Mairie d'arrondissement et que les éléments qu'on a eus depuis le terrain nous disent le contraire. Non, le centre Paganini, il n'est pas du tout prévu qu'il ferme.

M. BARGETON

Oui, pour dire la même chose que vous, Madame la Maire. Moi, non plus, je n'ai pas été saisi comme parlementaire, sauf erreur de ma part. Si jamais ils veulent m'écrire, les mails Sénat, c'est très simple. Et je suis prêt bien sûr à aller... Mme GUHL, calmez-vous. Je ne vous ai pas pris à partie. On discute. Il se trouve que je ne suis pas le seul Sénateur ici. Il y a M. ASSOULINE qui n'est pas présent. Mais il y a des parlementaires. Il y a déjà eu des parlementaires dans ce conseil, de toute tendance politique d'ailleurs. Donc je vous prie de m'écouter et puis de ne pas m'interrompre, ce que je me suis permis de faire pour personne. Donc premièrement, moi non plus, je n'ai pas été saisi. Et ce qui me permet d'arriver à mon deuxième point, c'est qu'il faudrait vérifier factuellement, c'est-à-dire ce qu'a dit Mme De MASSOL. Est-ce qu'il y a réellement une menace ou pas ? Or, Mme De MASSOL, qui est première adjointe, visiblement nous dit que non, c'est un changement d'organisation mais pas une menace de fermeture. Il faut être précis. Il faut savoir ce qui s'y passe. Et c'est pour ça que si nous avons été plusieurs à être saisi, la Maire du 20^e, les parlementaires, ç'eût été là aussi peut-être plus efficace pour traiter le sujet en conseil d'arrondissement et pas au débotté comme ça. Parce que ce n'est pas du tout pareil d'organiser des rendez-vous. Il y a plusieurs administrations qui sont passées à ce mécanisme. Ici, la préfecture de police pour faire ses papiers, ou les administrations des collectivités locales ou bien encore la sécurité sociale. Beaucoup d'administrations sont passées au mode prise de rendez-vous en général d'ailleurs un premier et un deuxième. Un premier pour expliquer ce que c'est, etc. ou faire une demande. Et le deuxième pour retirer tel ou tel papier. Donc moi, là, j'adopterai la même position que ce que proposent Mme CALANDRA, Mme De MASSOL. Au vu des éléments dont nous disposons, nous ne pouvons pas voter ce vœu parce qu'il faut quand même étayer un minimum la réalité d'une situation.

M. GLEIZES

Oui, le groupe écologiste votera ce vœu, les périodes électorales, ça rend les gens un peu fous. Si j'ai bien entendu Mme De MASSOL, puisque vous avez reconnu qu'il y avait beaucoup de monde qui faisait la queue au service de Paganini. Donc c'est quand même un symptôme qu'il y a des problèmes d'organisation. Donc ça va vraiment en cohérence avec ce vœu-là. Il y a quelque chose un peu une distance cognitive qui me paraissait étonnant. Donc vous confirmez bien qui est dit dans le vœu est vrai. Vous appelez à voter contre. Donc c'est pour ça que nous, on est cohérent. On vote avec le vœu qui est cohérent avec les faits.

Mme CALANDRA

Alors M. GLEIZES, ça fait 30 ans qu'il y a la queue à Paganini, comme dans tous les centres des impôts le jour-même parce qu'il y a tous les retardataires, je le sais, qui font la queue en panique pour déposer leur déclaration. Et c'est précisément l'organisation actuelle qui est défaillante. Et moi, j'appelle de mes vœux une meilleure organisation, comme l'a dit le Sénateur BARGETON puisque nous l'avons expérimenté avec succès à partir du moment où nous avons eu la responsabilité du service de délivrance des titres d'identité qui appartenait à la préfecture de police. Nous avons mis en place une véritable salle d'attente avec un tableau avec les numéros qui défilent. Nous avons mis en place un système de prise de rendez-vous qui a fait plus que la preuve de son efficacité puisque pour la première fois au lieu de plaintes, j'ai reçu des remerciements ou des compliments sur l'organisation de ces services. De même au commissariat, depuis que la prise de plaintes au commissariat est améliorée avec ce qu'on appelle la pré-plainte en ligne suivie d'une prise de rendez-vous avec les policiers, il y a une satisfaction des usagers. Et donc moi, ce que je vous propose, je vais appeler à voter contre ce vœu. En revanche, ce que je propose, c'est que la municipalité prenne contact avec l'administration fiscale et que nous travaillions en lien avec ces administrations pour faciliter l'accueil des usagers. Donc je prendrai rendez-vous avec les responsables de ces services et on regardera comment on peut garantir que l'accueil des usagers se fasse dans de bonnes conditions. Je vous consulte sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-371 : Vœu relatif au soutien du Référendum d'initiative Partagée contre la privatisation des aéroports de Paris, sur proposition de Raphaëlle Primet, Jacques Baudrier, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche, de Frédéric Hocquard, Virginie Daspét et des élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^e, de Lamia El Aaraje et des élu-e-s socialistes et républicains, de Emmanuelle Rivier, Stéphane Von Gastrow et des élu-e-s du groupe écologiste de Paris.

Mme MAQUOI

Alors on avait déjà adopté un vœu au conseil d'arrondissement, il me semble, en septembre ou en juin, je ne me souviens plus exactement, qui aujourd'hui demandait le soutien à un certain nombre de citoyens qui se mobilisent pour pouvoir utiliser un droit qui est prévu dans la constitution, c'est-à-dire celui de demander un référendum sur une question qui est d'importance, ici sur le projet du gouvernement de privatiser les aéroports de Paris. Nous avions aussi également demandé dans ce vœu qu'il puisse avoir des accès facilités pour pouvoir signer puisque parfois ça peut être un peu complexe, ça va un petit peu mieux ces dernières semaines. Mais au début, la plateforme ne fonctionnait pas très bien et puis il faut avoir une certaine agilité en outils informatiques pour pouvoir l'utiliser. Donc le vœu aujourd'hui est de nouveau pour demander de respecter cet engagement et favoriser cette démarche citoyenne. Merci.

Mme CALANDRA

Cela ne vous étonnera pas que j'appelle à rejeter ce vœu, sur un sujet que nous avons déjà débattu dans notre Conseil d'arrondissement le 4 juin par vœu de Danielle SIMONNET, puis en Conseil de Paris en juin par un vœu là encore de Danielle SIMONNET, puis lors du CP de juillet par deux vœux, l'un déposé par le groupe Génération-s, l'autre à nouveau par Danielle SIMONNET.

Alors une fois n'est pas coutume, je vais vous lire, sans en retirer un mot, les propos de Pauline VERON chargée par Mme HIDALGO de répondre aux vœux de Mme SIMONNET de juin et de juillet. Ces vœux demandaient peu ou prou la même chose que ce que vous demandez aujourd'hui par ce vœu. Je note la position extrêmement étonnante de certains groupes de la majorité municipale parisienne qui, après avoir voté à la demande de l'exécutif contre le vœu de Danielle SIMONNET en juillet – celui de juin ayant été retiré au profit d'un vœu de l'exécutif –, demandent aujourd'hui à faire ce que l'exécutif parisien a refusé en juillet 2019, et donc ce contre quoi ils ont eux-mêmes voté. Chacun notera la cohérence des uns et des autres sur le sujet. Contrairement à certains d'entre vous, je n'ai pas changé de position. Donc le vœu de juillet de Mme SIMONNET a été rejeté par le Conseil de Paris après avis défavorable de l'exécutif parisien demandait, je cite, je rappelle le vœu de Mme SIMONNET : « L'organisation de points d'accès Internet, la réalisation de kit de communication et d'affichage, la mise en ligne sur Paris.fr du kit de communication ainsi que d'envoyer dans la

newsletter adressée aux Parisiennes et aux Parisiens inscrits sur les listes de la newsletter et d'encourager les Mairies d'arrondissement dans le respect de leur autonomie à permettre l'accès aux salles municipales pour organiser des réunions d'information et de débat dans les quartiers », soit peu ou prou ce que demande aujourd'hui votre vœu cosigné par plusieurs groupes de la majorité municipale parisienne. Je vous cite maintenant intégralement la réponse de Pauline VERON au vœu de Mme SIMONNET de juillet dernier : « Mme SIMONNET, vous parlez dans votre vœu du dispositif mis en place par la ville de Paris pour recueillir les signatures dans le cadre de ce référendum d'initiative partagée. Je voulais quand même rappeler que nous avons fait ce à quoi nous nous étions engagés la dernière fois que vous m'avez interrogée sur le sujet. Ainsi, dans les Mairies d'arrondissement, il y a une borne d'accès au site Internet qui a été installée et qui se situe à l'accueil des Mairies avec un dispositif de facilitation numérique. Les 20 Mairies ont par ailleurs transmis la liste des agents habilités à recevoir les soutiens sur les bornes d'accès au site Internet du ministère de l'Intérieur. Les Mairies ont désigné leurs agents. Et on a créé les profils de 90 agents habilités par la Préfecture. Sur le dépôt des formulaires papiers, nous avons fait tout ce qu'il faut. En revanche, le gouvernement avait annoncé qu'il nous transmettait un kit de communication qui finalement n'est pas arrivé. Nous allons donc mettre en place un dispositif de communication propre à la ville, neutre mais qui permette d'informer les citoyens de la possibilité qu'ils ont de déposer leur signature en Mairie. Pour toutes ces raisons, je vous demande le retrait de ce vœu, car vous nous demandez des choses soit qu'on a déjà mises en place soit qui relèvent du gouvernement ». Et les groupes de la majorité municipale en juillet ont donc rejeté ce vœu. Concernant le 20^e arrondissement, nous avons mis en place l'ensemble du dispositif demandé par la ville dans une période tout à fait sensible comme vous le savez de réserve électorale. Et la ville m'a fait savoir qu'elle n'entendait pas aller au-delà de ce qui avait été décidé et rappelé par un vœu de l'exécutif. En réponse au vœu de Danielle SIMONNET lors du conseil de Paris de juin 2019, je cite, là encore, ce vœu de l'exécutif, je le cite formellement : « Organiser des points d'accès Internet en Mairie, dédier des agents municipaux à une fonction d'accueil et de renseignement dans chaque Mairie d'arrondissement pour accompagner les citoyens qui souhaitent prendre part au RIP. 5 agents au maximum par Mairie sont habilités par la préfecture d'Île-de-France pour recueillir les formulaires papier. La ville de Paris mettra tous les moyens à disposition pour faire connaître la procédure du référendum initiative partagée, le kit de communication et l'affichage tout en veillant à la neutralité de son action pour ne pas interférer dans le choix des électeurs parisiens. » Voilà, je ne retire pas un mot à la fin de ce vœu de l'exécutif parisien. Et en toute honnêteté, je dois juste signaler que la Mairie du 20^e comme toutes les Mairies d'arrondissement à ma connaissance attendent toujours de la part de la ville le fameux kit de communication neutre évoqué par Mme Pauline VERON. Et bien entendu, dès réception, il sera affiché selon les prescriptions qui en seront faites par l'exécutif parisien et par la direction des affaires juridiques en cette période de réserve électorale. M. GLEIZES a demandé la parole.

M. GLEIZES

Oui, parce qu'il faut mettre un peu d'ordre dans tout ce qui est dit et la chronologie des événements. Alors c'est dommage, puisqu'il y a beaucoup de gens qui ont participé à ce débat qui sont absents, notamment Mme SIMONNET. De mémoire, vous reprenez l'argumentaire de Mme Pauline VERON qui a été fait au moment du débat en arrondissement sur le vœu ADP. Vœu ADP qui a été, il me semble, voté en arrondissement avant le débat en conseil de Paris. Suite à cette première discussion, il y a eu une deuxième discussion en conseil de Paris où, de mémoire, Mme SIMONNET a accepté l'argumentaire de l'exécutif et a retiré son vœu au profit du vœu de l'exécutif dont vous soutenez et vous avez lu. Donc vous avez dit qu'il est très bien. Il était tellement bien que même Mme SIMONNET l'avait voté. Donc il faut faire attention de mélanger les argumentaires où les gens bien sûr, dans un débat démocratique, sont capables d'amender leur propre position et de changer de position. En l'occurrence, c'est ce qui s'est passé sur ADP. Je rappellerai que sur ADP, la question n'était pas sur le contenu du vote du référendum. Elle était sur l'organisation du référendum. Et je vous rappellerai que là-dessus, les élus Les Républicains au minimum appellent à ce référendum, à l'organisation de ce référendum. Donc c'est un débat qui n'est pas uniquement une opposition gauche, droite ou une opposition. C'est un débat un peu plus complexe que celui tel que vous l'avez présenté, Madame la Maire. C'était uniquement pour mettre un peu d'ordre dans la chronologie des choses.

Mme CALANDRA

Mais je n'ai à aucun moment employé les mots « gauche, droite ». Je suis d'accord. C'est un débat qui est très...Et en même temps, il n'y a pas de problème. Mais je dis juste que Mme SIMONNET a

déposé un vœu en juin, qu'elle a retiré au profit de celui de l'exécutif parisien. Et en juillet, bien sûr que je l'ai dit, elle a, je peux relire... Je l'ai dit. Je peux relire ce que je viens de dire. Et en juillet, elle a redéposé un vœu que là, elle a maintenu et qui a été repoussé par un vote majoritaire avec le vote de membres de la majorité municipale. Donc j'ai simplement relu l'argumentaire de Mme VERON. Donc je vous le dis, soyez cohérent avec vous-même. Moi, j'appelle à voter contre ce vœu. Et moi, ma position n'a pas varié. *Ne varietur* comme on dit. Donc je vous consulte

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

V20-2019-372 : Vœu relatif aux coupures d'énergie à Paris, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Il y a un mois, les premiers chiffres concernant les coupures en cas d'impayé ont été publiés pour les 6 premiers mois de l'année 2019 et ils démontraient qu'il y avait une hausse de 18 %, rien que sur ces 6 premiers mois, par rapport à l'année d'avant des coupures de gaz et d'électricité pour impayé. Cela montre aussi une précarité qui augmente pour un certain nombre de nos concitoyens. Il y a des chiffres aussi concernant les inégalités sociales qui l'ont prouvé. Un appauvrissement d'une part de notre population et qui se traduit, là aussi, dans l'accès à un besoin qui est fondamental qu'est l'accès à un besoin d'énergie. À la ville de Paris, il y a une prestation, Paris une aide, prestation sociale, Paris énergie famille, pour pouvoir faire face en amont en prévention avant qu'arrive ce moment de coupure où généralement ça peut être aussi vite l'escalade dans les situations sociales derrière, qui peut être activé. On constate, nous, qu'il n'y a pas forcément une grande information, en tout cas, les familles qui peuvent se retrouver dans cette situation-là et qui pourraient chercher à anticiper une coupure, quand elles savent qu'elles ne peuvent pas payer, parfois l'ignorent et du coup, n'en bénéficient dans la manière dont on l'avait pensé pour la mettre en place. Du coup, on aimerait bien que sur le 20^e, et c'est aussi un vœu qu'on défendra au conseil de Paris, on puisse avoir une vision sur les nombres de coupures de suspension d'énergie en 2018 et 2019 pour voir si aussi parmi certains de nos habitants, il n'y aurait pas eu aussi ce même appauvrissement. Le fait aussi de pouvoir diffuser l'information de l'existence de cette aide sociale là-dessus, un état des lieux aussi parce que les factures augmentent. On voit bien là, quand il fait froid, quand aussi les appartements sont mal isolés, quand du coup, les consommations sont plus importantes, donc un état des lieux sur le 20^e arrondissement. Et puis ça, ça concernera plus la ville de Paris. On l'a mis quand même dans le vœu pour montrer la cohérence et le lien, que la ville de Paris puisse prendre contact aussi avec les fournisseurs d'énergie pour qu'ils puissent informer, accompagner systématiquement en amont sur les possibilités de recours, sur les possibilités qu'il peut exister sur certaines situations, qu'il y ait des accompagnements dans les échelonnements et puis d'avoir une meilleure coordination entre nos services sociaux, les fournisseurs d'énergie pour une prise en charge des situations qui parfois pourraient être gérées avec une meilleure prévention et puis on rappelle simplement qu'une mobilisation encore plus importante est attendue de la part de l'État, notamment dans les moyens juridiques, techniques, financiers, sur les rénovations énergétiques des logements puisqu'on a bien aussi cet enjeu-là à une autre échelle derrière. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Merci pour l'écriture de ce vœu qui aborde un problème effectivement, la précarité énergétique qui est un problème qu'on rencontre en particulier dans le 20^e et dans les arrondissements populaires de Paris. Juste deux petits éléments, parce que je vais appeler à voter pour ce vœu, c'est que dans un des considérants, vous exprimez le fait que les fournisseurs d'énergie privés n'auraient comme logique que la rentabilité à court terme. Moi, je vous rappelle quand même que les fournisseurs d'énergie privés, ils ont comme but, c'est que leurs clients soient en capacité à payer leurs factures. Même eux, même les fournisseurs d'énergie privés mettent en place des éléments contre la précarité énergétique pour ne pas se retrouver justement avec des factures impayées trop nombreuses. Le deuxième élément, je vous rappelle que le gouvernement a mis en place un chèque énergie qui

permet aux familles qui en ont besoin de pouvoir payer une partie de leur facture d'énergie et que ce chèque énergie effectivement, il faut qu'on travaille mieux à le faire connaître, puisque le nombre de personnes qui y ont recours n'est pas suffisant par rapport aux besoins. Et puis la dernière chose, c'est que ça serait effectivement bien que nous ayons ces chiffres-là, les chiffres des coupures. Mais à ma connaissance, on ne les a pas en arrondissement. Je ne sais pas. Peut-être que M. GLEIZES en tant qu'adjoint en charge du Plan Climat Énergie au niveau du 20^e, vous avez des éléments là-dessus ?

M. GLEIZES

Non, mais on peut en faire la demande. Je pense qu'il doit y avoir des éléments d'information là-dessus. À ma connaissance, je sais qu'au niveau de l'eau, ça existe. Donc je pense qu'on doit pouvoir trouver l'information notamment à travers les aides qui sont données. Alors peut-être une approximation, je ne sais pas. Je pense qu'on doit avoir des éléments de réponse.

Mme CALANDRA

Alors moi, je suis d'accord avec le fond de ce vœu. Je pense que, je souhaite le voter, mais je voudrais que vous rajoutiez juste un attendu précisément par rapport à l'échange qu'on vient d'avoir. Est-ce qu'il faudrait rajouter pour rendre la chose plus réalisable et efficace que, comme aujourd'hui la Mairie d'arrondissement n'a aucun moyen d'obtenir ces données à présenter en conseil d'arrondissement, il faut donc qu'on ajoute un attendu pour demander tout simplement que les Mairies d'arrondissement soient destinataires des données chiffrées, qu'on ait tout simplement une information sur les coupures de façon à pouvoir intervenir efficacement. Donc si vous êtes d'accord, Mme MAQUOI, et les autres signataires pour ajouter cet attendu, c'est volontiers que je voterai ce vœu, et que j'appelle à voter pour. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Je vous propose qu'on ajoute juste avant les chiffres d'intervention de fournitures d'énergie, donc dans une rédaction, donc « émet le vœu que les Mairies d'arrondissement à Paris soient destinataires des chiffres des coupures d'électricité. » Je vous proposerai bien qu'on le mette une fois tous les 6 mois, parce qu'on sent qu'il y a quand même besoin de plus d'une fois par an.

Mme CALANDRA

Nous sommes d'accord. Donc avec l'intégration de cet attendu, je consulte notre conseil en appelant personnellement à voter pour ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-373 : Vœu déposé par Hamou Bouakkaz et Nathalie Fanfant pour un changement de dénomination de la rue de Pali-Kao

M. BOUAKKAZ

Madame la Maire, mes chers collègues, le vœu et les considérants sont clairs. Je ne vais pas trop détailler. Simplement, si ce vœu arrive si tard, c'est que les circonstances qui m'auraient permis de le présenter avant ne se sont pas trouvées. J'ai conscience qu'un tel vœu, s'il vient à se réaliser, occasionnera des difficultés pour les habitants, je ne le méconnais pas. C'est un vœu qui porte sur une question de principe. Nous nous engageons en politique et nous y mettons beaucoup de temps et d'énergie pour des principes. L'attitude de la France dans cette période n'a pas été une attitude que nous pouvons soutenir même si nous aimons la France et que nous en assumons tout l'héritage. Nous avons en 2001 débaptisé des rues, la rue Richepance, du nom d'un général qui s'était rendu coupable d'exaction en rétablissant l'esclavage aux Antilles, la rue Alexis-Carrel, un prix Nobel français qui avait prêté la main à l'eugénisme et soutenu le régime nazi, le sac du palais d'été de Pali-Kao est une forfaiture dont la France s'est rendue coupable et je crois nous nous devons de changer ce nom de rue, eu égard à l'impulsion que nous voulons donner à nos relations avec la Chine et à l'extraordinaire vitalité de la composante chinoise de notre arrondissement dont nous sommes assez

fiers d'avoir un de nos élus qui en émane. Et je crois que c'est un vœu sur lequel nous pourrions tous nous mettre d'accord. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors Mme De MASSOL puis M. HOCQUARD.

Mme De MASSOL

Mme FANFANT, M. BOUAKKAZ, merci pour ce vœu, qui me semble être une excellente bonne idée. Je ne vais pas reprendre les raisons pour lesquelles vous le développez, et c'est parfait. Je voulais juste vous suggérer une petite modification dans la proposition elle-même. Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on rajoute « émet le vœu qu'une nouvelle dénomination soit recherchée avec les riverains, la Mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris et les services publics concernés. » ?

M. BOUAKKAZ

Ça, ça ne pose pas de problème.

Mme CALANDRA

M. BOUAKKAZ est d'accord. M. HOCQUARD puis M. GLEIZES.

M. HOCQUARD

Écoutez, moi, je ne voterai pas ce vœu. Je voterai contre. On a déjà eu la discussion en deuxième commission puisque, vu les délais de tenue de ce conseil d'arrondissement, il y a un certain nombre de vœux qui ont déjà été portés à la connaissance et en débat. Moi, d'abord, j'entends ce qui, par rapport à la question de la bataille de Pali-Kao. Je vous remercie. Je ne savais pas que... Je ne connaissais pas. C'est un travail historique que vous avez fait sur la question de la bataille de Pali-Kao n'étant pas moi-même ni historien, mais en tout cas de ces informations, moi, je pense que sur les questions de dénomination de rue, il faut faire attention. Moi, je ne suis pas par principe pour qu'on dénomme régulièrement l'ensemble des rues parce qu'il y aurait beaucoup de rues à dénommer, sur lesquelles on pourrait échanger en fonction des époques, en fonction des périodes, même si le sac du palais impérial en Chine avec la fameuse bataille de Pali-Kao n'a rien de positif de la période coloniale et explique bien la période coloniale. Mais je pense que ça raconte aussi l'histoire de cette ville, pourquoï on a appelé cet endroit-là la rue de Pali-Kao. Deuxièmement, moi, je ne suis pas pour qu'on rentre systématiquement dans des dénominations et qu'on change les dénominations de rues parce que je trouve qu'à un moment donné, aussi le fait qu'on ait appelé cette rue Pali-Kao raconte ça. Par contre, qu'on explique, qu'on dise ce que c'est, qu'on mette une plaque à côté disant : la bataille de Pali-Kao, c'est ça, que ça rappelle le sens de l'histoire et que ça rappelle aussi le sens aujourd'hui qui fait que même si on est comptable de cette histoire coloniale puisqu'il n'y a pas que cette rue-là. On a aussi des places Lyautey, on doit avoir... je veux dire un certain nombre de choses sur l'histoire coloniale, qu'on ne débaptisera pas malgré tout ce que ça a pu dire et tout ce qu'il y a pu se passer, tout ce que ces gens ont pu porter, qu'on explique, qu'on dise, qu'on donne un sens. Parce qu'aujourd'hui, on donne un sens notamment par rapport à la question de l'histoire coloniale, qu'il y ait un sens nouveau, et tant mieux parce que la chape de plomb sur cette question se lève petit à petit et on doit faire œuvre de ce point de vue-là d'explication vis-à-vis de nos concitoyens. Donc moi, je ne suis pas pour qu'on débaptise la rue Pali-Kao. Par contre, je serai, ça vous a été proposé d'ailleurs, je vous le rappelle puisqu'on a eu la discussion en deuxième com par Catherine VIEU-CHARIER. Ça vous a été proposé en alternative à votre vœu qu'on pose une plaque d'explication dans la rue de Pali-Kao expliquant ce qu'est la bataille de Pali-Kao et en quoi il représente effectivement un symbole de bataille coloniale avec tout ce que ça peut impliquer derrière. Je vous remercie.

M. GLEIZES

Oui, je vais commencer par noter que les deux poids, deux mesures sur les relations avec Mme VIEU-CHARIER. Tout à l'heure donc nous avons fait référence au fait de refuser un vœu d'un conseil de quartier sur une nomination Agnès VARDA, Anémone et Germaine TILLION. Et là, donc on n'a pas demandé l'avis de Mme VIEU-CHARIER qui a donné un avis négatif puisque c'est passé en deuxième

commission. Donc déjà, ça, c'est sur la question de la forme. Et je vois que Mme Florence De MASSOL ne suit pas les avis de Mme VIEU-CHARIER selon les vœux. Donc c'est une première remarque. Sur le fond, je pense qu'en termes de méthode, moi, je serais plutôt pour demander le retrait de ce vœu de façon à ce qu'il y ait là d'abord, un débat dans le quartier Pali-Kao, donc dans le quartier du Bas Belleville sur un conseil de quartier qui fonctionne relativement bien, qui est capable d'avoir un avis sur ce sujet-là. Ça, c'est la question. Le problème, c'est que bien sûr qu'il y a la référence à la nomination, avant, je crois que c'était la place Napoléon III ou en tout cas, c'était par rapport à l'ancien nom de cette place avant qu'elle s'appelle Pali-Kao. Il faut savoir que la bataille de Pali-Kao est aussi le nom du premier album des Bérurier Noir parce qu'ils occupaient donc l'usine Pali-Kao que tout justement de manière ironique, parce qu'on ne va pas penser que Bérurier Noir était en train de faire une apologie de la guerre entre les Anglais-Français, la guerre de l'opium qui a entraîné la chute de Pékin. Donc ça, c'est l'historique de la bataille de Pali-Kao, mais c'est aussi le premier titre de l'album des Bérurier Noir. Donc c'est pour ça qu'il y a eu un détournement de cette bataille. Il faudrait quand même faire en sorte de ne pas oublier tout ce qui s'est passé par rapport à l'historique de ce lieu qui n'a rien à voir avec l'origine de ce nom. Donc l'histoire est un peu plus complexe. Donc je pense que ça mériterait un approfondissement de l'étude de ce nom, de son impact, en discuter avec les habitants et les habitantes du quartier du Bas Belleville avant de décider de la débaptiser. Je pense que c'est aussi important, mais je pense que M. BOUAKKAZ serait d'accord avec moi, de rappeler aussi l'histoire coloniale, de rappeler d'où viennent les noms. La question de la débaptisation n'est pas forcément la même chose. À faire, à distinguer avec la question des noms de personne, Alexis CARREL, il était normal, je crois que c'était un vœu des écologistes d'ailleurs qui avait entraîné la débaptisation de la rue d'un 18^e de Alexis CARREL qui est vraiment... son histoire est tout à fait ignoble par rapport à notre République. Mais, là, c'est une bataille. Il faudrait débaptiser toutes les batailles, et il y en a beaucoup, où il y a du sang par rapport à ces batailles coloniales. Bien sûr, on peut faire référence à LYAUTEY, ça peut aller très, très loin cette débaptisation. Je pense que ça mériterait un débat beaucoup plus approfondi avant de voter en arrondissement. C'est pour ça que je pense que le mieux, ça serait le retrait de façon à ce qu'ait une position plus aboutie, plus collective sur ce point-là.

Mme CALANDRA

Avant de donner la parole à M. BOUAKKAZ, je voudrais dire plusieurs choses. D'abord, je ne comprends pas pourquoi vous parlez de deux poids, deux mesures puisque le vœu de M. BOUAKKAZ est pour le moins très prudent puisqu'il demande que soit recherché. Et moi, j'ai compris que dans rechercher, ça veut dire qu'il est pour une concertation, un échange avec les habitants, avec la ville de Paris. Il n'est pas dans le tout de suite, définitif, etc. Il propose de débaptiser et de rechercher. Ça me paraît assez quand même modeste, je dirais, comme demande, et assez prudente comme démarche. Moi, je voudrais proposer ceci à M. BOUAKKAZ. Ce vœu, il y a deux choses dans ce vœu, même trois. Une première chose qui peut paraître anecdotique mais qui est quand même importante pour les élus locaux que nous sommes. Il faut savoir que chaque fois qu'on débaptise une rue, une place, c'est porteur de conséquences qui peuvent être très lourdes pour les habitants. C'est-à-dire que tous leurs courriers, tous leurs courriers d'adressage, donc bancaires, postal, tous leurs courriers doivent être réadressés et ça peut être très lourd comme démarche pour les habitants. Ça peut vous paraître anecdotique au regard de l'enjeu mémoriel, j'en conviens, mais il faut l'avoir en tête. Les habitants détestent qu'on débaptise parce que ça leur pose des problèmes matériels majeurs. La deuxième chose, beaucoup moins anecdotique, les questions qui ont été échangées sont des questions extrêmement importantes pour nos civilisations, pour nos cultures. Moi, je me souviens, j'ai travaillé beaucoup avec les jeunes communistes soviétiques, du temps de l'Union soviétique et je me souviens quand il y a eu la Perestroïka et ses conséquences, la chute du mur de Berlin, la fin du régime communiste tel qu'il avait connu et Leningrad est devenue Saint-Petersbourg. Et moi, je m'étais posé une question. Je peux comprendre et c'était le choix visiblement des habitants de Saint-Petersbourg de faire ce choix-là. Mais ce qu'ont dit MM. HOCQUARD et GLEIZES est vrai. On peut concevoir qu'il soit insupportable pour des gens de voir une rue chantant les louanges d'une bataille qui a été effectivement, ou plutôt une tache, sur la mémoire de la France. Mais on peut comprendre aussi que l'effacer de la mémoire ne soit pas une bonne chose. Là, autour de cette table, nous avons fait un travail mémoriel aujourd'hui sur la bataille de Pali-Kao. Du coup, ça nous a permis de l'évoquer, de nous en souvenir et de comprendre et d'en discuter. Alors est-ce qu'on ne pourrait pas, à l'occasion du vœu de M. BOUAKKAZ, par exemple, accepter, s'il l'accepte, une réécriture qui dise dans un premier temps, il faudrait que la ville de Paris décide, débattenne en son sein de cette situation parce que je devine qu'il n'y a pas que Carrel, Richepance et Pali-Kao. Il doit y en avoir d'autres à

Paris, et que la ville de Paris, par exemple, décide soit on garde rue de Pali-Kao et en-dessous on appose une place, ce qui peut être effectivement une démarche qui est à la fois permet de maintenir l'adresse pour les habitants, mais d'avoir une démarche mémorielle qui me paraît assez intéressante, parce que là, du coup, on dénonce ce qu'a été la bataille de Pali-Kao, on permet une explication historique. Soit de trouver une autre solution. Et on pourrait à l'occasion de ce vœu plutôt définir une démarche systématique pour la ville de Paris et dire à l'occasion de ce vœu aussi que le fait que la rue de Pali-Kao s'appelle rue de Pali-Kao et demeure en l'état ne nous satisfait pas parce que c'est quand même une tache mémorielle. Il faut dénoncer ce qui s'est passé dans le sac du palais d'été. On pourrait à l'occasion de ce vœu trouver une méthode sur ces démarches mémorielles intelligentes, et si possible consensuelles. Alors M. PERIFAN, et ensuite M. BOUAKKAZ nous dira ce qu'il en pense.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues ! Je voudrais remercier M. BOUAKKAZ parce qu'il nous donne l'occasion de nous informer et d'apprendre des choses sur cette bataille. D'abord, c'est la prise du pont. Le Pali-Kao était un pont qui a été pris, souvenez-vous, vous le savez tous, c'était la seconde guerre de l'opium. C'était un problème en fait... la balance commerciale de l'époque était largement déficitaire et les Anglais et les Français voulaient imposer en fait, ce qui est assez paradoxal, aux Chinois la liberté du trafic de l'opium. C'est assez marrant en fait. C'est drôle quand on voit les choses. Et donc la guerre a eu lieu, et pour aller très vite, simplement la bataille de Pali-Kao, la prise du pont n'est pas en fait le sac du palais d'été. Et le sac du palais d'été, comme les choses ne sont pas aussi simples qu'on voudrait le penser, a été fait, parce qu'en fait, en représailles de l'assassinat de 20 prisonniers européens et indiens, dont un journaliste du *Time* qui avait été exécuté en dehors des lois de la guerre par les Chinois. Donc ce n'est jamais aussi simple que ça. Mais je voulais vous remercier parce que ça nous a permis d'aller plonger un peu dans Wikipédia et de découvrir une page d'histoire assez peu connue. Merci.

Mme CALANDRA

Alors M. BOUAKKAZ, pour répondre à tous les intervenants.

M. BOUAKKAZ

Naturellement, mon but, c'est qu'on se questionne sur l'intérêt qu'il y a à donner l'impression qu'on glorifie, parce que nommer une rue, nommer un établissement, c'est mettre en exergue quelqu'un ou quelque chose. Personne n'imaginerait qu'on nomme à Paris une rue de Waterloo. Je n'ai pas vu qu'il y avait une rue de Crécy ou que ce soit. Donc c'est clair que nommer Pali-Kao, c'est glorifier ce qui s'est passé à Pali-Kao. Donc si on réécrit le vœu et qu'il est voté à l'unanimité dans le sens de réfléchir sur expliquer et dénoncer ce qui s'est passé à cette période-là, moi, je suis favorable. En revanche, ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on passe sous silence cet événement malheureux au prétexte que le vœu serait à réécrire. Moi, j'ai fait adopter par le conseil de Paris des vœux en 2013, qui ne sont toujours pas suivis d'effet. Donc on peut aussi voter un vœu de principe, surtout que je suis conscient que, ce vœu étant voté à trois mois ou quatre des élections, il a peu de chance d'être appliqué durant cette mandature. Ma position est celle-là. Je laisse à chacun la responsabilité de ce qui est dit sur les deux poids et deux mesures, ça ne me paraît pas très intéressant.

Mme CALANDRA

M. BOUAKKAZ, je vous remercie de votre attitude ouverte et conciliante. Déjà, vous avez accepté une première modification qui dit « émet le vœu qu'une nouvelle dénomination soit recherchée avec les riverains, la ville de Paris et les services publics concernés pour cette rue. » Plutôt que « qui pourrait porter le nom d'une personnalité féminine franco-chinoise, etc. » on pourrait dire « émet le vœu qu'une nouvelle dénomination soit recherchée pour cette rue ou qu'une plaque mémorielle soit apposée rappelant l'histoire, je ne sais pas comment le formuler, mais vous voyez ce que je veux dire. » Parce que ça éviterait de changer le nom de la rue, ce qui pour les riverains serait bien et ça permettrait de dénoncer ce qui s'est passé à cette époque.

M. BOUAKKAZ

Oui, rappelant le rôle négatif joué par nos armes dans cette circonstance, les choses comme ça. Oui, ça me va.

Mme CALANDRA

D'accord. Donc nous allons rapidement, je regarde mon pauvre directeur de cabinet vous proposer une rédaction qui vous convienne et si vous nous faites confiance, je propose qu'on vote ce vœu. Et si j'ai bien compris, on peut le voter à l'unanimité.

M. BOUAKKAZ

Je vous fais aveuglément confiance comme souvent.

Mme CALANDRA

Super ! Alors comme quoi, c'est plus intéressant quand on a des discussions de fond. Je vous consulte.

M. PERIFAN

Madame la Maire, c'est juridiquement très difficile de pouvoir voter un vœu qui n'a pas été encore écrit. Je pense qu'on va se faire retoquer. Et je suis conscient des bonnes intentions de chacun mais peut-être le reporter au prochain conseil car je ne voyais pas non plus l'urgence de ce vœu. Et très franchement, je pense au public qui est derrière nous qui, depuis deux heures, nous voit débattre sur des sujets essentiels. Si on passe notre temps jusqu'aux prochaines municipales à discuter de ce type de vœux, on aura l'impression qu'il n'y a pas d'autres problèmes dans le 20^e à gérer.

Mme CALANDRA

On l'écrit tout de suite. M. PERIFAN, on est en fin de conseil. Ne faites pas ça. Nous, on se fait confiance. On va rédiger le vœu dans le sens qui a été indiqué. Je crois qu'il y a eu des interventions assez claires sur le sujet.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Comme Mme SIMONNET n'est pas présente, le vœu qu'elle voulait présenter sur les sans-papiers tombe. Je vous rappelle l'agenda de notre municipalité.

Le 10 novembre à 17h nous avons la veillée devant le monument au mort de la Mairie du 20^e.

Le 11 novembre évidemment nous avons la cérémonie à 13h45, cérémonie du 20^e et la cérémonie parisienne à 18h.

Le 12 novembre, nous avons le début du conseil de Paris.

Le 13 novembre, l'hommage parisien aux victimes des attentats de 2015.

Le 25 novembre, la marche contre les violences faites aux femmes.

Et notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 26 novembre.

Bonne fin de week-end !